



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 24 MARS 2025**

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL –

Le lundi 24 mars 2025 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5^e arrondissement le lundi 3 mars 2025, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 21 mars 2025.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5^e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice étaient présents à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN	M. BARRAT	Mme BERTHOUT
Mme BIRABEN	M. BOUCHET	M. CASANOVA
M. CIVEL	Mme GABADOU	Mme HACKE
Mme HOOGSTOËL	M. ISARE	Mme LEMARDELEY
Mme ROSSET		

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Nazan EROL à Mme Corinne GABADOU.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 heures 35 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Mme Corinne GABADOU quitte la séance au point 22 à 18h45 et revient pendant les débats de ce même point.

M. Édouard CIVEL quitte la séance au point 27 à 19h12 et revient pendant les débats de ce même point à 19h20.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- 1- **052025016** Désignation du secrétaire de séance
- 2- **052025017** Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025
- 3- **052025028** Adoption de la procédure d'urgence
- 4- **052025027** Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré - 12, rue de Pontoise - 75005 PARIS à destination de l'Association « Musicale Gabriel Fauré »
- 5- **2025 DAC 288** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hélène Kro au 8, rue des Grands Degrés, à Paris 5^e
- 6- **2025 DAC 290** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Anténor Firmin au 5 rue des Feuillantines, dans le 5^e
- 7- **2025 DDCT 27** - Subvention Bruitparif concernant le projet Localisé dans le 5^e arrondissement du Budget Participatif 2024
- 8- **2025 DEVE 1** - Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris
- 9- **2025 DEVE 21** - Musée du Moyen-Âge et Hôtel de Cluny (5^e) : 2^e avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre le ministère de la Culture et la Ville pour la rénovation du jardin.
- 10- **2025 DEVE 22** - Autorisation du versement d'une subvention de la DRAC pour le financement de la restauration et l'ouverture au public des jardins du Val-de-Grâce (5^e arrondissement).
- 11- **2025 DAE 84** - Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25 322 935 euros
- 12- **2025 DLH 5** - Location de l'immeuble 102 rue Mouffetard 5^e à RIVP - Bail emphytéotique
- 13- **2025 DLH 18** - Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de regroupement de chambres et de réhabilitation de logements dans divers arrondissements réalisés par Elogie-Siemp
- 14- **2025 DLH 77** - Réalisation dans les 5^e et 13^e arrondissements d'un programme de création de 6 logements PLA-I par SNL Prologues - Subvention (207 487 euros)
- 15- **2025 DLH 91** - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP
- 16- **2025 DLH 106** - Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme
- 17- **2025 DAC 3** - Subvention (460 000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Marionnette à Paris (5^e)
- 18- **2025 DAC 346** - Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

- 19- **2025 DASCO 18** - Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement (17 200 euros) et subventions pour travaux (227 076 euros)
- 20- **2025 DSOL 27** - Subventions (111 500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap
- 21- **2025 DSOL 30** - Subventions de fonctionnement et d'investissement (481 480 euros) à 12 Associations proposant des actions aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en grande exclusion
- 22- **V052025018** Vœu déposé par le Conseil du 5^e arrondissement, visant la poursuite dans le 5^e arrondissement d'une expérimentation liée à l'accès aux toilettes
- 23- **V052025019** Vœu en faveur d'une part d'emplacements pour vélos-cargos dans les linéaires d'arceaux à vélos
- 24- **V052025020** Vœu relatif à la dénomination du groupe scolaire Poissy-Pontoise « Charles Aznavour »
- 25- **V052025021** Vœu relatif aux modalités d'inscription des demandes de places en crèche
- 26- **V052025022** Vœu visant à interdire toute pratique encourageant la maltraitance animale dans les Arènes de Lutèce (5^e arrondissement)
- 27- **V052025023** Vœu relatif au changement de statut de la rue Buffon en aire piétonne
- 28- **V052025024** Vœu relatif à la conservation rue Garancière du centre d'accueil et de crise
- 29- **V052025025** Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Chemetov au 12-14 rue de l'Épée-de-bois
- 30- **V052025026** Vœu relatif aux futures fermetures de classes dans les écoles et collèges et la remise en cause du système des décharges de direction

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais démarrer ce Conseil d'arrondissement en remerciant tout particulièrement les services de la Mairie qui autour du Directeur général et de notre Directrice générale adjointe Madame Boussouar se sont mobilisés pour tenir les urnes, dépouiller, etcetera. Le taux de participation dans le 5^e a été de 4,38 % contre 4 % à Paris. On y compte 1 690 votants sur la consultation de dimanche, dont 66,9 % se sont prononcés favorablement et 33,1 % contre. Voilà les résultats pour le 5^e.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, propose que Mme Carole HOOGSTOËL, Conseillère d'arrondissement, chargée des droits des femmes, de la parité et du budget participatif soit désignée secrétaire de séance.

Mme Carole HOOGSTOËL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2025

Mme Florence BERTHOUT : Je soumetts à votre approbation l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025. Il n'appelle pas de votre part de remarques particulières ?

Mme Anne BIRABEN : Je voulais faire remarquer que ce sont des relectures fastidieuses et que souvent nous ne retrouvons pas tout à fait les textes tels que prononcés. Nous faisons très attention, nous essayons d'être très vigilants sur la transcription de tous nos échanges et débats et nous avons parfois beaucoup de corrections à faire. Il est important de le faire, sinon nous serions amenés à voter contre.

Mme Florence BERTHOUT : Les services sont là pour reprendre les transcriptions. Cette retranscription est tout de même un travail de titan. Est-ce que le PV est adopté ?

M. Laurent AUDOUIN : Oui, mais effectivement il y a parfois un nombre de corrections significatif. Le travail est titanesque, vous avez raison de le souligner. Une manière de simplifier les choses pourrait être que le fichier audio soit mis à disposition des Conseillers d'arrondissement, pour qu'ils puissent se corriger plus facilement.

Mme Florence BERTHOUT : Si c'est simple pour les services, je pense qu'il n'y a aucun problème.

M. Pierre CASANOVA : Une autre méthode serait peut-être d'avoir des propos plus synthétiques.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

3- ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons cinq délibérations qui nous sont parvenues en urgence. Conformément au CGCT je vous fais délibérer sur la procédure d'urgence.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

4- CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURÉ - 12, RUE DE PONTOISE - 75005 PARIS À DESTINATION DE L'ASSOCIATION « MUSICALE GABRIEL FAURÉ »

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit de la même convention d'occupation à titre gratuit des locaux du conservatoire par l'association Musicale Gabriel Fauré, et pour les mêmes raisons qui vous avaient conduit l'an passé à l'approuver à l'unanimité, je ne saurais vous recommander mieux que de l'approuver également.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

5- 2025 DAC 288 APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À HELENE KRO AU 8, RUE DES GRANDS DEGRÉS, À PARIS 5^e

M. Pierre CASANOVA : Le destin d'Hélène Kro est à la fois tragique et admirable. Hélène Mansdorf née à Tarnow, en Galicie, en Pologne, le 20 septembre 1913.

En 1930, elle émigre en France avec ses parents, d'abord à Besançon, où elle travaille dans un atelier de couture, puis à Paris à partir de 1933, son père étant commerçant.

Le 12 décembre 1933, elle épouse Israël Kro, Juif polonais qui exerce la profession de tailleur. Par la suite la famille s'installera au 8, rue des Grands Degrés, dans le 5^e arrondissement, où il vous est proposé d'approuver l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Madame Kro.

Le 28 janvier 1938, le couple a eu un petit garçon, Alexandre. M. Israël Kro s'est engagé volontaire en 1939 puis a été fait prisonnier. Hélène quant à elle est restée élever son enfant, mais a décidé de le mettre en sécurité et de s'engager activement dans la Résistance intérieure. Elle a mené des actions de propagande, puis à partir de la rafle du Vel d'Hiv en juillet 1942, elle passe à des opérations plus directes, à savoir l'organisation d'évasions de potentiels déportés puis d'explosions, avec deux camarades résistantes, Laja Kubin et Chaya Iglá. Elle a participé notamment à un attentat contre l'occupant nazi en déposant une bombe dans un camion allemand.

Le 30 novembre 1942, toutes les trois ont placé un engin explosif dans un hôtel rue Lafayette, provoquant d'importants dégâts. Le 28 décembre, à la sortie du métro Alésia, elle est arrêtée avec ses deux camarades puis interrogée. Elle s'est défenestrée lors de la perquisition de son domicile. Cela rappelle l'exemple de Pierre Brossolette et d'autres.

Elle est morte quelques jours après à l'hôpital, pendant que ses deux camarades étaient déportées à Auschwitz. C'est un parcours édifiant.

Voici ce qui serait écrit sur la plaque et qui résonne malheureusement avec beaucoup d'actualité : « Ici est décédée héroïquement le 28 décembre 1942 Hélène Kro, née Mansdorf (1913-1942), résistante juive ».

Mme Florence BERTHOUT : Ses deux camarades ont été assassinées à Auschwitz.

Mme Marine ROSSET : Des membres de la famille d'Hélène Kro résident encore dans le 5^e arrondissement. Il semble important lors de l'apposition de cette plaque de pouvoir les associer à ce projet. Après la mort d'Hélène Kro une partie de sa famille est restée vivre longtemps dans cet appartement. On peut s'étonner du temps qu'il a fallu pour que sa mémoire soit honorée. Cela concerne quelqu'un parmi nous, Michel Delmotte, qui est très actif dans l'arrondissement et cela me semblait important de le souligner.

Mme Florence BERTHOUT : Évidemment nous inviterons la famille, si tant est que nous ayons leurs coordonnées. Vous pourrez nous y aider.

La 2025 DAC 288 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

6- 2025 DAC 290 APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ANTÉNOR FIRMIN AU 5 RUE DES FEUILLANTINES, DANS LE 5^e

Mme Florence BERTHOUT : Cette apposition est demandée par l'ambassade d'Haïti.

M. Pierre CASANOVA : M. Firmin, né en 1850 et décédé en 1911, était un écrivain, homme politique et diplomate haïtien. Il s'est très tôt engagé dans la vie politique de son pays, puisqu'en 1878 il a fondé, je cite, *Le Messenger du Nord*, « un journal portant des idées humanistes qui mèneront à la création d'un parti libéral ».

En 1883, Ambassadeur, il a été d'abord en poste au Venezuela, puis quelques années après à Paris. En réponse au *Traité sur l'inégalité des races* de Gobineau, il a publié en 1885 *De l'égalité des races humaines. Anthropologie positive*. En 1889, il était nommé, je cite encore, ministre des Finances et des Relations extérieures. En 1891, alors que le régime politique se durcit en Haïti, Anténor Firmin s'est exilé en France et il a repris sa carrière diplomatique à partir de 1900, d'abord à Paris puis à Cuba, et enfin à Londres. Son parcours s'achèverait donc en beauté avec la plaque suivante : « Anténor Firmin (1850-1911), écrivain et homme politique haïtien, auteur de l'ouvrage *De l'égalité des races humaines. Anthropologie positive*, membre de la Société d'anthropologie de Paris, précurseur de la lutte contre le racisme, habita cet immeuble en 1885 et 1886 ». Il vous est proposé de voter en faveur de ce projet de délibération.

Mme Florence BERTHOUT : J'imagine que tout le monde sera évidemment favorable à cet hommage rendu à une grande figure prophétique de l'État d'Haïti.

La 2025 DAC 290 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

7- 2025 DDCT 27 - SUBVENTION BRUITPARIF CONCERNANT LE PROJET LOCALISÉ DANS LE 5^e ARRONDISSEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF 2024

M. Benjamin ISARE : Cette délibération vise à attribuer une subvention d'investissement à Bruitparif pour le déploiement de dispositifs méduses, comme tel : deux méduses fixes seront installées place Jacqueline-de-Romilly et place de la Contrescarpe, et deux seront mobiles, c'est-à-dire qu'elles pourront être installées de manière transitoire chez des riverains qui souffriraient de nuisances sonores pour pouvoir mieux objectiver ces nuisances. Cette subvention d'un montant de 30 000 euros permettra l'achat de ces quatre méduses. Je vous demande donc de voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Cette proposition est beaucoup relayée par les Conseils de quartiers.

La 2025 DDCT 27 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

8- 2025 DEVE 1 - PLAN BIODIVERSITÉ 2025-2030 DE PARIS

M. Édouard CIVEL : Le Plan Biodiversité 2025-2030 poursuit le précédent qui portait sur la période 2018-2024. Il prévoit une série d'actions en faveur de la biodiversité dans l'enceinte parisienne. C'est un plan qui compte vingt fiches thématiques, notamment avec la poursuite de la réalisation de cours oasis et de végétalisation en pleine terre d'un certain nombre d'axes des différentes rues parisiennes. Le plan va évidemment dans le bon sens. Les collectivités sont les premières concernées sur ce type d'enjeu de biodiversité. On peut néanmoins regretter un peu la question du financement, avec des budgets qui doivent être mis en face de ce genre de plan ambitieux pour permettre leur réalisation concrète. Il y a des budgets que nous n'avons pas sur des végétalisations prévues dans l'arrondissement. Il faut donc réussir à mettre en face de notre volonté politique une volonté financière. Évidemment il faut voter pour cette délibération puisqu'elle va dans le bon sens.

M. Laurent AUDOUIN : Je suis très heureux de cette délibération et d'une unanimité qui peut-être se dessine. Il y a également un volet de formation et d'instruction sur ces questions. La biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle sont moins connues du grand public que les questions climatiques. Elles ne sont pas moins importantes. Les milieux scientifiques considèrent d'ailleurs parfois que l'extinction de la biodiversité pourrait être encore plus désastreuse que les conséquences du changement climatique. Il est donc important de comprendre qu'il ne s'agit pas là de mettre juste un peu de vert dans Paris ou d'un supplément d'âme en politique publique. Il s'agit réellement de la lutte contre une menace redoutable, pour la possibilité d'habiter sur cette terre comme nous le faisons.

M. Philippe BOUCHET : Nous parlons tous dans le même sens. Effectivement ce travail sur le plan de la biodiversité va dans le bon sens de manière générale. Les deux remarques qui viennent d'être faites sont importantes, celle sur les budgets qui sont un peu flous dans ce projet, comme sur la biodiversité qui n'est peut-être pas assez renforcée dans la façon de le présenter, avec parfois par exemple le verdissement qui semble égal à la biodiversité.

Cela peut être un sujet de mécompréhension aussi dans le public. Ceci étant, quelques points ont retenu notre attention, et le but est quand même d'essayer d'améliorer le texte. Le premier est que nous n'avons pas de compte-rendu sur le plan 2018-2024 ni sur le précédent. Nous n'avons pas de compte détaillé de ce qui a été fait, ce qui est dommage. Il est important de voir le bilan des actions défendues et cela manque sur ce sujet. De plus, sur un certain nombre de points nous n'avons pas retrouvé le travail qui avait pu être fait sur les missions d'information et d'évaluation. Je pense notamment à une mission d'information et d'évaluation pilotée par le groupe Changer Paris sur la biodiversité dans les bois.

On ne retrouve pas tous les éléments qui avaient été présentés, notamment sur la gestion des réserves en eau, ou encore sur une considération qui apparaît dans ce plan selon laquelle les bois sont une réserve foncière et pourraient donc être utilisés autrement. On pense au bois de Vincennes par exemple. Je ne vais donc pas refaire toute la liste des éléments. Le but n'est pas d'appeler à voter contre, mais nous nous abstenons parce qu'il y aura beaucoup de débats au cours du Conseil de Paris, avec l'idée d'apporter des amendements d'amélioration.

Mme Marine ROSSET : Je rejoins votre position sur l'importance de pouvoir être cohérents entre ce qu'on énonce et ce que l'on finance. Quand je regarde les fiches actions pour le 5^e arrondissement, à savoir la requalification du jardin Val-de-Grâce, la rénovation du jardin médiéval de Cluny qui est en grande partie portée par des financements d'État il est vrai, la promenade végétalisée quai de la Tournelle, la végétalisation des rues, avec la rue Henri-Barbusse où il y a encore une incertitude, globalement ces actions ont été financées et mises en œuvre durant cette mandature. Je voulais aussi rassurer mon collègue Philippe BOUCHET : il me semble bien que le bois de Vincennes est protégé, notamment par le PLU. Cela n'est pas une réserve foncière où on pourrait soudainement construire une tour de dix étages par exemple.

Mme Florence BERTHOUT : Je voterai ce plan biodiversité à deux réserves près. Je regrette vraiment qu'il n'y ait pas des éléments de bilan, notamment sur les questions de biodiversité. Sur la question du financement : pour la rue Henri-Barbusse je suis en train de me livrer à des gymnastiques financières pour que l'on puisse transférer des budgets alors que toute cette opération a été validée ; pour la rue des Boulangers, nous n'avons pas le financement de la végétalisation afférente à l'installation d'une rue aux écoles ; à proximité du CROUS, les aménagements qui ont été laissés totalement de côté sont un sujet important, et là je renvoie dos à dos l'État et la Ville. Ce n'est pas ici le lieu, mais je répète que ce qui n'est pas fait à l'intérieur et autour du projet Sarrailh me paraît être source d'inquiétude. Enfin, un dernier élément : je pense qu'il faudrait que l'on se pose la question de l'empreinte carbone liée aux opérations qui sont peu ou mal conduites. Quand on ne choisit pas les bonnes espèces végétales, que l'on remplace à répétition, et je pense notamment à la place du Panthéon, cela a évidemment une empreinte carbone non négligeable. On ne peut que se réjouir d'avoir, je l'espère, de beaux projets de végétalisation adossés à des projets de biodiversité, sinon cela ne fait pas sens.

La 2025 DEVE 1 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 3 (M^{me} BIRABEN, MM. BOUCHET et BARRAT)

N.P.P.V : 0

9- 2025 DEVE 21 - MUSÉE DU MOYEN-ÂGE ET HÔTEL DE CLUNY (5^e) : 2^e AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET LA VILLE POUR LA RÉNOVATION DU JARDIN

M. Édouard CIVEL : Il s'agit d'un avenant à la convention sur le mandat qu'a la Ville pour la maîtrise d'ouvrage sur la rénovation du jardin du musée de Cluny. Nous avons beaucoup soutenu cela. Cette délibération est un peu technique, mais nous y sommes favorables.

Mme Florence BERTHOUT : Le projet à l'origine est tout sauf technique. Ce beau projet va être livré, je pense, à la fin du printemps ou au début de l'été.

M. Alexandre BARRAT : Merci Madame la Maire, mes chers collègues, pour le groupe Changer Paris, nous nous réjouissons que ce projet avance, car il faut dire qu'une bonne partie du jardin mis à la disposition de la ville souffre d'un certain manque d'entretien, et la délibération nous rappelle qu'il revient à la Ville d'assurer l'entretien. Je pense à une large part fermée au public faute d'entretien, tandis que la partie ouverte a de nombreuses barrières usées, voire détruites. Donc c'est vraiment bienvenu. Et je voulais rappeler, comme l'a dit Madame ROSSET tout à l'heure, que c'est le ministère de la Culture qui finance les travaux à hauteur de 1,2 million d'euros environ, donc qui finance largement ce projet. Nous avons tout intérêt à voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'un très beau projet, un peu conjoint. N'oublions pas que ce jardin dépend de l'État, et que par un conventionnement avec la Ville, elle l'entretient. Il est mis par l'État à disposition de la Ville. Le portage financier est partagé. Je rends hommage aux équipes de l'État et de la Ville qui ont fait un travail absolument extraordinaire, car les dimensions historiques et patrimoniales ont été bien intégrées. Il y aura également beaucoup de jeux pour les enfants.

La 2025 DEVE 21 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

10- 2025 DEVE 22 - AUTORISATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE LA DRAC POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION ET L'OUVERTURE AU PUBLIC DES JARDINS DU VAL DE GRÂCE (5^e ARRONDISSEMENT)

M. Édouard CIVEL : Cela concerne un futur espace vert du 5^e arrondissement. Comme vous le savez, le jardin du Val-de-Grâce va enfin être accessible aux habitants du 5^e. D'importants travaux d'aménagements sont en cours. La délibération nous rappelle un certain nombre de subventions qui viennent de différents acteurs. Il y a évidemment un financement de la Ville de Paris, mais aussi des subventions de la préfecture, du ministère des Armées, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette délibération porte sur une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles pour permettre la restauration du jardin qui devrait ouvrir dans environ un an. Je vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : L'État, par l'intermédiaire du préfet de région, le ministère des Armées, la DRAC, le ministère de la Culture, le ministère de l'Enseignement supérieur, la Ville se sont mis autour de la table et cela permet la restructuration de ce magnifique jardin de plus de 16 000 m². C'est évidemment un enjeu environnemental très fort, puisque nous allons y planter plus de 110 arbres, mais aussi un enjeu social puisque ce jardin va être ouvert au public, comme nous le demandons depuis juillet 2016, date à laquelle l'hôpital d'instruction des Armées du Val fermait définitivement. Permettez-moi de rendre un hommage tout particulier au général du Val-de-Grâce qui, même s'il n'est pas porteur de ce projet, a été très facilitateur comme il l'est aujourd'hui pour que les équipes des Mutuelles Saint-Christophe viennent travailler sur le site alors que le pavillon du 277 rue Saint-Jacques a explosé.

Mme Anne BIRABEN : Merci Madame la Maire. Comme vous, nous nous réjouissons de l'ouverture de ce jardin. Tous ici sommes passés des milliers de fois devant et avons admiré le jardin à travers les grilles. L'idée que l'on puisse entrer dans ce jardin qui va être restauré et qui est une véritable pépite naturelle, à la fois du XIX^e et du XVII^e, va être magnifique. Je remercie toutes les parties qui ont contribué à ce que ce projet se fasse et qui le financent, à commencer par l'État et le ministère de la Culture.

M. Laurent AUDOUIN : C'est intéressant de remercier l'État et le ministère de la Culture sur une subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Et la Ville aussi.

M. Laurent AUDOUIN : Oui, voilà, la Ville aussi a pesé de tout son poids pour faire avancer le dossier. Je ne remettrai pas en cause votre engagement sur ce dossier, Madame BERTHOUT, mais dire que vous étiez en tête de l'affaire... Cela fait quelques décennies que les écologistes s'émouvaient de la fermeture de ce beau parc qui méritait mieux et mérite

encore mieux. Ce joli projet est un pas en avant, mais certainement pas un point d'arrivée. Je continue à penser que l'institution militaire s'honorerait à ouvrir plus largement et à reLocaliser certaines de ses activités qui n'ont pas vraiment besoin de prendre place exactement à cet endroit. Mais c'est un vaste débat que nous avons déjà eu.

Mme Florence BERTHOUT : Vous me permettez sur ce point d'être en total désaccord avec vous. Et j'espère que l'école de santé des Armées continuera à avoir ici son siège, parce que c'est un atout extraordinaire d'un point de vue historique et plus modestement économique.

La 2025 DEVE 22 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

11- 2025 DAE 84 - PIEDS D'IMMEUBLES DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS SOCIAUX D'ELOGIE-SIEMP : GARANTIE À HAUTEUR DE 50 % DU SERVICE DES INTÉRÊTS ET DE L'AMORTISSEMENT D'UN EMPRUNT DE 25 322 935 EUROS

M. Benjamin ISARE : Il s'agit d'une délibération purement technique. Elogie-Siemp sollicite la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt bancaire destiné à financer des locaux commerciaux au cours de l'année 2024. Il s'agit d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 %, soit 12 661 467 euros pour le service des intérêts et de l'amortissement pour un emprunt de 25 322 935 euros. Cela nécessite des petites corrections dans l'exposé des motifs, concernant les deux adresses qui sont mentionnées, car le 9 impasse Daunay n'est pas dans le 5^e, et le 1 rue de l'Arbalète doit être le 1 ter.

Mme Florence BERTHOUT : Madame la Directrice générale adjointe, il faudra le signaler.

La 2025 DAE 84 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

12- 2025 DLH 5 - LOCATION DE L'IMMEUBLE 102 RUE MOUFFETARD 5^e À RIVP - BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Mme Anne BIRABEN : La DLH 5 porte sur la location de l'immeuble 102 rue Mouffetard à la RIVP. On apprend par cette délibération qu'il s'agit d'une préemption de la Ville de Paris pour 5 millions d'euros, que l'immeuble est édifié sur une parcelle de 210 m², qu'elle est constituée de deux bâtiments : un sur rue, élevé de trois étages, un sur cour qui comporte un étage. Cet ensemble comprend aujourd'hui 18 logements et deux commerces. Les DPE sont mauvais, puisque classés F et G. Outre la préemption, ce sera un loyer capitalisé à hauteur de 2 millions d'euros. Cette délibération est relativement classique, au conseil du 5^e comme au Conseil de Paris. J'appelle à voter contre, d'abord parce qu'il s'agit d'une préemption, ensuite parce qu'il s'agit d'un loyer capitalisé. Or, vous savez que les bailleurs n'ont plus d'argent, que les logements sont très dégradés, que les ascenseurs sont en panne. Les bailleurs ont des besoins financiers qu'ils n'ont pas à disposition à cause des loyers capitalisés. De plus, cette politique de logement ne porte pas ses fruits, elle ne marche pas, puisque les

familles continuent à fuir. On continue à perdre 12 à 15 000 habitants chaque année. Le groupe Changer Paris pense qu'il faut changer de politique. C'est pourquoi je vous appelle à voter contre.

Mme Marine ROSSET : Dans ce cas particulier, ce qui nous intéresse n'est pas uniquement la théorie, mais ce qui se passe au niveau Local. Il est dit dans la délibération et vous avez omis de le dire, Madame BIRABEN, qu'il y a 16 logements vacants parmi les 18. Si on ne fait rien, s'il n'y a pas de préemption, on reste avec 16 logements vacants. Je ne me résous pas à ce qu'il y ait des logements vacants et qu'on ne fasse rien pour cet immeuble alors que des personnes cherchent justement à habiter à Paris. Deuxièmement, sur les loyers capitalisés, en termes de trésorerie, cette politique permet à la Ville de Paris de pouvoir continuer d'investir, que ce soit pour le logement ou d'autres projets comme le plan de biodiversité, la végétalisation, etcetera. Troisièmement, que proposez-vous concrètement pour que les familles ne partent pas de Paris ? Délibération après délibération vous nous dites la même chose. Vous désignez un problème sans jamais faire de propositions.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a deux sujets. Nous avons déjà fait d'innombrables débats sur les loyers capitalisés. Et il y a l'affaire de cet immeuble. Ce ne sont pas des sujets de même nature. Sur les loyers capitalisés, chacun connaît nos positions respectives. J'assume de considérer que l'on éponge la trésorerie des bailleurs sociaux quand on leur prend soixante années de loyers capitalisés. Cela nuit sur leurs propres capacités pour entretenir le patrimoine. Là vous évoquez un autre sujet, celui de l'état de déliquescence du 102 rue Mouffetard avec 16 logements vides sur les 18. Vous savez qu'en règle générale, dès qu'il y a des préemptions de loyers capitalisés je vote contre. Mais là, je considère qu'il y a effectivement un vrai sujet de délabrement de ce patrimoine et je ne vois aucun opérateur privé aujourd'hui pouvoir acheter cet immeuble. Je ne voterai donc pas contre.

La 2025 DLH 5 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 7 (M^{mes} BERTHOUT, HOOGSTOËL, LEMARDELEY, ROSSET et MM. CIVEL, ISARE, AUDOUIN)

Contre : 3 (M^{me} BIRABEN, MM. BOUCHET et BARRAT)

Abstentions : 4 dont 1 pouvoir (M^{mes} GABADOU, HACKE, EROL et M. CASANOVA)

N.P.P.V : 0

13- 2025 DLH 18 - RÉITÉRATION ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE REGROUPEMENT DE CHAMBRES ET DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS DANS DIVERS ARRONDISSEMENTS RÉALISÉS PAR ELOGIE-SIEMP

Mme Anne BIRABEN : Cette DLH est assez technique. Le Conseil de Paris a approuvé la participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de programmes de création de logements sociaux par le regroupement de chambres de bonnes et la réhabilitation de logements par Elogie-Siemp. Elogie-Siemp a désormais besoin de mobiliser les prêts pour financer ces opérations et elle sollicite donc la garantie de la Ville de Paris. Je vous propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt à souscrire par Elogie-Siemp et à voter favorablement.

Mme Marine ROSSET : Pour vous dire à quel point cette politique est intelligente, le fait de regrouper des chambres de bonnes qui sont parfois inhabitables...

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit juste de garantie d'emprunt. On ne refait pas le débat. Je crois que tout le monde est pour, Marine.

La 2025 DLH 18 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

14- 2025 DLH 77 - RÉALISATION DANS LES 5^e ET 13^e ARRONDISSEMENTS D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE 6 LOGEMENTS PLA-I PAR SNL PROLOGUES - SUBVENTION (207 487 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit d'une réalisation dans le 5^e et le 13^e. Je ne vous parlerai que du programme de création de logements dans le 5^e par SNL Prologues. Il s'agit d'un logement situé 16 rue Saint-Séverin pour une durée de quinze ans. C'est un logement pris à bail, qui se situe au 3^e étage d'un bâtiment ancien et se développe sur une surface de 12 m². Je me suis beaucoup interrogée sur le fait que ce logement est extrêmement petit. Très dégradé, il ne présente aucune performance acoustique ou thermique. Il est mal équipé de convecteurs électriques vétustes et dont le diagnostic de performance énergétique a la note G. Ce n'est pas un logement facile à habiter demain. Le bailleur se propose de faire des travaux de rénovation dans le respect du bâti, de mettre un isolant en fibre de bois sur les murs de façade et sur la cloison de séparation avec la cage d'escalier. Le coin cuisine et la salle de bain seront réaménagés, notamment avec des convecteurs électriques neufs. La surface risque d'être évidemment diminuée à cause de l'isolant. Je m'interroge beaucoup sur la capacité à loger quelqu'un dans un logement aussi petit. Et je me souviens de l'après-Covid. Nous avons eu à la Commission logement plusieurs studios de 30 m² que les gens avaient quittés parce qu'il avait été insupportable pour eux de vivre dans une surface si étroite. On peut le comprendre. Je me dis qu'il est quand même très difficile de proposer un logement social qui fera moins de 12 m². En conséquence, ma proposition est de voter avec un amendement, pour que ce logement soit fléché sur une population étudiante, qui est souvent dehors, peu chez soi, et qui serait très contente d'avoir un tel logement.

Mme Marine ROSSET : Je suis très favorable à cette DLH malgré, et vous avez raison de le dire Madame BIRABEN, que ce logement doit être bien réhabilité pour accueillir une personne. Je voulais souligner le rôle de SNL Prologues. Cette association a pour vocation de remettre des personnes qui sont à la rue ou en très grande difficulté, de les ramener vers le logement. Je crois qu'on peut faire confiance à cette association qui a une expertise et qui va accompagner cette personne dans un 12 m². Le fait qu'il s'agisse d'un studio va permettre un accompagnement favorable. J'y suis favorable parce que cela crée un logement, et parce qu'on ne va pas juste le donner comme ça, mais avec un accompagnement pour aider une personne à retrouver un toit, faire ses courses, faire un budget et à pouvoir vivre à nouveau dans un espace fermé.

Mme Florence BERTHOUT : On passe au vote, sachant qu'un amendement ne peut pas être fait maintenant. Vous aurez le loisir de le proposer en Conseil de Paris.

Mme Anne BIRABEN : Il n'y a pas d'ascenseur.

La 2025 DLH 77 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 8 (M^{mes} BERTHOUT, HACKE, HOOGSTOËL, ROSSET, LEMARDELEY et MM. CIVEL, ISARE et AUDOUIN)
Contre : 3 (M^{me} BIRABEN, MM. BOUCHET et BARRAT)
Abstentions : 3 dont 1 pouvoir (M^{mes} GABADOU, EROL et M. CASANOVA)
N.P.P.V : 0

15- 2025 DLH 91 - OCTROI, RÉITÉRATION ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉALISÉS PAR LA RIVP

Mme Anne BIRABEN : C'est à nouveau une délibération technique. Le Conseil de Paris a approuvé la participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de programmes de logements sociaux par la RIVP. Il s'agit maintenant pour la RIVP de pouvoir mobiliser les prêts pour financer ces opérations. Elle sollicite donc l'octroi de la garantie de la Ville de Paris. Je vous propose de l'accorder aux emprunts contractés par la RIVP et de voter favorablement cette délibération.

La 2025 DLH 91 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

16- 2025 DLH 106 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL FIXANT LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS VISANT LA LOCATION DE LOCAUX À USAGE COMMERCIAL EN MEUBLÉS DE TOURISME

Mme Anne BIRABEN : La Ville est confrontée à un développement exponentiel des locations de meublés de tourisme. La transformation de locaux commerciaux ou artisanaux en meublés de tourisme est un problème. En 2024, les Jeux olympiques et paralympiques ont fait bondir l'offre de meublés touristiques de 67 % à Paris et on arrive aujourd'hui à une saturation. Il est donc proposé de modifier le règlement afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du plan Local d'urbanisme bioclimatique adopté lors du Conseil de Paris de novembre dernier. Cela va dans le bon sens. Il y a près de 98 000 meublés de tourisme à Paris. Une étude très intéressante de l'APUR est sortie sur les meublés de tourisme pour 2024. Une carte très significative indique que les arrondissements du centre, 1 à 7, sont énormément pourvus. S'ajoutent à cela le 8^e et tout ce qui borde les Champs Élysées et la Butte Montmartre. Voilà où se concentre l'essentiel des 98 000 meublés touristiques à Paris. Aujourd'hui, hélas, le mal est fait. Il faut donc absolument trouver une solution pour limiter drastiquement ces meublés de tourisme qui s'imposent dans nos rues et les transforment. Certains commerces, comme les coffee shops ou les pâtisseries très sophistiquées, ne s'adressent plus aux habitants, mais aux touristes, notamment dans notre quartier. Il y a un changement urbain et sociologique. La ville doit trouver un équilibre entre toutes les façons de vivre la ville, à savoir l'emploi, les commerces, les services et bien sûr l'habitat. Il faut durcir les possibilités de location de meublés de tourisme à vocation commerciale qui fonctionnent 365 jours par an. Mon propos ne vise pas, et je veux le souligner, les personnes qui louent leur appartement quelques jours ou semaines à l'année, ce qui est restreint par la loi à 90 jours. Cette modification du règlement municipal est une très bonne chose et je dirai même que la Ville ne va peut-être pas assez loin. Nous allons donc voter pour, en sachant que nous allons probablement proposer des amendements au Conseil de Paris pour aller plus loin.

M. Laurent AUDOUIN : Effectivement, cette délibération va dans le bon sens. Elle est la suite logique de la lutte que la Ville mène depuis de longues années contre l'explosion du nombre de meublés touristiques. Madame BIRABEN, j'ai une suggestion : prenez votre téléphone, appelez le président de votre groupe parlementaire à l'Assemblée et demandez-lui pourquoi il a, avec beaucoup de constance, comme tous vos députés, systématiquement voté contre toutes les tentatives de régulation par voie parlementaire.

Mme Florence BERTHOUT : Pas d'interpellation, nous restons sur la délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je suis surprise par l'enthousiasme de Madame BIRABEN pour adapter la réglementation au Plan Local d'urbanisme bioclimatique, parce que je ne me souviens pas d'un enthousiasme du groupe Changer Paris pour le vote du PLU. Vous voyez bien que c'est grâce au PLU qui place le 5^e entièrement en secteur d'encadrement des hébergements touristiques qu'il est possible d'interdire la transformation de locaux commerciaux en meublés touristiques. Mais cela dépend de la loi, pas de la Ville, et il faut un changement de loi. J'invite évidemment à voter cette délibération.

M. Édouard CIVEL : Je pense qu'il faut voter cette délibération. Il y a en effet le problème de ce qui est déclaré comme meublé de tourisme et il y a le problème du respect ou non de la réglementation en matière de nuitées chez les propriétaires prétendument en résidence principale. En la matière, la loi ÉLAN permet aux collectivités de faire correspondre les données à leur disposition avec le fichier mis à disposition par le ministère de l'Économie. Donc, la Ville a les moyens et a la responsabilité de l'initiative en la matière et du contrôle de la bonne utilisation de Airbnb. Il existe un certain nombre d'immeubles où le Airbnb n'est pas autorisé et où il est amplement pratiqué dans le 5^e arrondissement.

Mme Marine ROSSET : Loin de moi l'idée de dire que tout est parfait, mais je sais qu'il y a une partie de la police municipale qui a pour mission de contrôler les logements qui sont régulièrement loués sur les plateformes touristiques.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas la police municipale, ou alors il y a une brigade particulière. Mais la police municipale dans les arrondissements n'a pas du tout cela dans son objet. Je vais voter évidemment cette délibération. Je suis pour un encadrement du Airbnb. Pour les raisons qu'a très bien explicitées Anne BIRABEN, cela ne peut pas continuer comme ça. Je voulais qu'on aille plus loin dans le PLU. On m'a assuré que cela n'était pas possible sur le plan réglementaire. Je voulais que l'on puisse interdire de manière systématique la transformation des rez-de-chaussée commerciaux en Airbnb. J'étais même prête à le porter au Conseil de Paris, ce qui n'est pas forcément toujours très populaire. Nous avons des petits bouts de rues, comme la rue de l'Arbalète où nous n'avons rien pu faire. D'ailleurs nous étions en contact avec la direction de l'urbanisme de la ville, nous étions assez en phase, sauf que nous n'avons aucun outil réglementaire pour interdire ces transformations. Je puis vous dire que je n'ai cessé d'alerter, mais nous n'avons aujourd'hui aucun outil réglementaire. Il faut que nous allions plus loin, pour assumer que les rez-de-chaussée ne peuvent pas être transformés en Airbnb. Parce que cela veut dire que nous ne pouvons plus avoir de petits ou de moyens commerces en rez-de-chaussée. Je dois dire que cela me désespère un peu. Donc j'espère que nous allons arriver à trouver des outils réglementaires. On me dit qu'il faudrait une base législative là-dessus. Cela reste à explorer.

Mme Anne BIRABEN : Je voudrais juste rajouter un mot et un chiffre : 139 logements sociaux figurent sur la plateforme Airbnb. Là aussi, il y a un travail à faire, parce que c'est interdit il me semble.

Mme Florence BERTHOUT : C'est totalement interdit. Quand on nous les signale, nous faisons immédiatement faire des contrôles. Il n'est pas acceptable que les bailleurs sociaux ne s'emparent pas de ce sujet-là. Nous passons au vote. Je comprends que nous sommes tous dans une belle unanimité. Je vous en remercie.

La 2025 DLH 106 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

17- 2025 DAC 3 - SUBVENTION (460 000 EUROS) ET AVENANT À CONVENTION AVEC LE THÉÂTRE DE LA MARIONNETTE À PARIS (5^e)

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit d'un projet d'avenant à la Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association Théâtre de la marionnette à Paris. Pour l'année 2025, le Théâtre Mouffetard a prévu d'organiser la douzième édition de la Biennale internationale des arts et de la marionnette qui aura lieu dans notre bel arrondissement du 13 avril au 28 mai, mais qui est aussi appelée à être itinérante, et notamment dans de nombreuses villes d'Île-de-France. Une procédure de recrutement de la nouvelle direction sera lancée en lien avec les partenaires publics en prévision du départ à la retraite de l'actuelle directrice d'ici la fin de l'année. Concrètement, cet avenant prévoirait le versement d'une somme de 276 000 euros au Théâtre de la marionnette, qui viendrait à la suite d'un acompte de 184 000 euros déjà versé en décembre dernier. Nous aboutirions ainsi à un total de 460 000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Je voudrais rendre hommage à ce théâtre qui va être partenaire une fois de plus du festival Quartier du livre du 3 au 11 juin prochain, dont le parrain sera Douglas Kennedy. Le prix de haïkus, qui a lieu chaque année, qui est co-organisé avec la librairie Pippa, sera remis au Théâtre Mouffetard, qui par ailleurs, accueillera le conservatoire dans le cadre du festival Quartier du livre sur le thème « Où va le monde ». Je les remercie une fois de plus d'être un théâtre dans son territoire.

La 2025 DAC 3 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

18- 2025 DAC 346 - SUBVENTIONS (900 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 29 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS

M. Pierre CASANOVA : Quelques mots sur la subvention annuelle au cinéma indépendant du 5^e arrondissement qui reste un des fleurons de notre identité culturelle, puisqu'il est l'objet d'un grand attachement de nos riverains et qu'il singularise notre arrondissement qui accueille le plus grand nombre de cinémas indépendants. Pour synthétiser, nous notons deux baisses, deux hausses, et pour les autres une grande stabilité des subventions par rapport à l'an passé. Le Cinéma 21 voit sa subvention passée à 24 000 euros, en hausse comparé aux 22 000 de l'an passé. L'Épée-de-bois passe à 24 000 euros à comparer aux 20 000 euros de l'année dernière. Deux malheureusement voient leur subvention légèrement baisser : le Cinéma du Panthéon, qui l'année dernière avait obtenu 23 000 euros, et qui cette année n'aura que 21 000 euros, et le Studio des Ursulines, qui l'an passé et l'année d'avant avait bénéficié de 45 000 euros et obtient 40 000 euros. Tous les autres cinémas perçoivent exactement la même somme que l'an passé, ce qui rend tout aussi pertinente que par le passé notre recommandation de mieux individualiser les subventions pour ne pas en faire des rentes qui malheureusement ont un effet un peu sédatif et non pas incitatif pour que les cinémas s'améliorent et accueillent toujours davantage. Sur le principe, évidemment, nous ne pouvons que renouveler notre soutien à ces projets de subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Pour avoir rencontré récemment la présidente de la mission cinéma, j'avoue ne pas trop comprendre la baisse du Studio des Ursulines qui fait un travail formidable, et je me réjouis évidemment de l'augmentation pour les autres. J'en profite pour dire que le Studio des Ursulines et L'Épée-de-bois, qui sont tous les deux dirigés par des femmes absolument remarquables, participeront activement aussi au festival Quartier du livre.

Et notamment L'Épée-de-bois qui va projeter le film *La femme du cinquième*, qui est une adaptation du roman de Douglas Kennedy, le parrain de cette dixième édition.

La 2025 DAC 346 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

19- 2025 DASCO 18 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (17 200 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (227 076 EUROS)

Mme Corinne GABADOU : Cela concerne des subventions d'équipement habituelles pour deux collèges dans notre arrondissement. Pour le collège Rognoni, l'école du spectacle, une subvention de 5 900 euros pour le nettoyage de chéneaux qui correspond aux attentes de l'établissement. Cela permettra enfin de nettoyer les trois gouttières du collège qui étaient bouchées depuis plusieurs années. Donc je remercie la Ville de Paris. Et pour le collège Alviset, il s'agit d'une subvention de 3 988 euros pour le remplacement d'une pompe à chaleur à l'annexe du collège, qui correspond également aux attentes de l'établissement. Je vous demande donc de voter favorablement.

La 2025 DASCO 18 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

20- 2025 DSOL 27 - SUBVENTIONS (111 500 EUROS) À 12 ASSOCIATIONS ET CONVENTION OU AVENANT AVEC 6 D'ENTRE ELLES POUR LEURS ACTIONS INCLUSIVES EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mme Florence BERTHOUT : Je vais maintenant rapporter la DSOL 27 en l'absence de notre collègue Nazan EROL. Sur ces 12 associations, une seule concerne très directement le cinquième arrondissement : Art'Sign, qui y est basée et qui est une très belle association, affiliée d'ailleurs à la Fédération nationale des sourds de France et qui est hébergée à l'INJS que nous connaissons tous, angle rue Saint-Jacques et rue l'Épée-de-bois. Elle promeut la langue des signes, encourage l'emploi d'artistes et de techniciens sourds et malentendants, et crée du contenu multimédia en langues des signes, ce qui est tout à fait remarquable. Elle participe à deux événements importants dans le 5^e : le fameux festival Sourdland, qui fête le livre et qui est très souvent associé à notre festival Quartier du livre ; et puis la fête de l'Abbé de l'Épée, qui est une journée annuelle en hommage au fondateur de l'INJS. Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 euros à cette association. Je crois qu'elle avait reçu 4 000 euros en 2024, mais elle n'avait pas organisé le festival Sourdland. Je vous invite évidemment à voter très favorablement pour l'attribution de ces subventions.

La 2025 DSOL 27 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

21- 2025 DSOL 30 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (481 480 €) À 12 ASSOCIATIONS PROPOSANT DES ACTIONS AUX BESOINS FONDAMENTAUX ET DE SOCIALISATION À DESTINATION DE PERSONNES EN GRANDE EXCLUSION

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de la subvention de fonctionnement et d'investissement à 12 associations qui proposent des actions, notamment de socialisation, à destination de personnes en grande exclusion. Deux associations tout à fait remarquables sont concernées dans le 5^e arrondissement. L'association Cœur du Cinq, dont le siège social est rue Daubenton, propose pour les personnes isolées sans domicile fixe ou en situation de précarité, des mises à l'abri, des petits déjeuners, des services de domiciliation et d'accompagnement social, qui sont assurés par des travailleurs sociaux et par une équipe de bénévoles formidables. Cette association propose aussi des sorties culturelles, des événements festifs solidaires, des séjours de remobilisation par le sport. Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction en 2025 d'une subvention à hauteur de 11 000 euros amplement méritée, me semble-t-il. L'association des Compagnons de la nuit, qu'on appelle plus communément la Moquette, propose des programmes culturels très riches à destination des personnes en grande précarité. C'est un lieu, on l'oublie souvent, qui est ouvert aussi au grand public pour lutter contre l'exclusion. Cette association va à la rencontre des personnes à la rue. Ils participent au comité de vigilance sociale que je réunis une fois par mois avec tous les acteurs de la solidarité, d'ailleurs au même titre que l'association Cœur du Cinq. Il est proposé de soutenir leur action en reconduisant pour 2025 une subvention à hauteur de 90 000 euros. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

La 2025 DSOL 30 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

22- V052025018 VCEU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT, VISANT LA POURSUITE DANS LE 5^e ARRONDISSEMENT D'UNE EXPÉRIMENTATION LIÉE À L'ACCÈS AUX TOILETTES

M. Philippe BOUCHET : On a eu l'occasion plusieurs fois dans ce Conseil d'arrondissement de parler de cette question d'accès aux toilettes, qui est un sujet qui concerne de nombreuses personnes. On considère que 20 % des Parisiens ont besoin d'un accès régulier et proche à des toilettes, soit parce qu'ils souffrent d'une maladie qui le nécessite – sur les MICI et les inflammations, des associations comme Afa Crohn sont porte-parole et ont beaucoup travaillé, avec des solutions que nous avons pu proposer et qu'Anne BIRABEN a pu proposer au Conseil de Paris, comme la carte urgence toilettes ; soit parce qu'il s'agit de personnes plus âgées ; soit parce que ce sont des personnes qui profitent de la nuit – malheureusement, dans beaucoup de quartiers, certains s'engagent dans des épanchements qui gênent les riverains et on voit bien souvent des jeunes femmes désarmées qui n'ont pas d'accès facile à des sanitaires, y compris pour des changements

périodiques. La précarité périodique est aussi quelque chose d'important. Nous avons amené ce sujet et il avait semblé avoir une écoute auprès de l'Hôtel de Ville. Quelques remises en état de toilettes anciennes, d'un certain nombre de sanisettes ont été faites. Puis on a vu, à l'arrivée des Jeux olympiques, un début d'expérimentation avec une petite société à vocation solidaire qui a mis en place pendant six mois la possibilité à travers une petite application en live de se tenir au courant des sanisettes publiques et de leur état en général, et des adresses de 100 commerçants qui proposaient l'accès gratuit à leurs toilettes. Il s'agit souvent de lieu de restauration. Le système fonctionne assez bien, avec une mise à disposition pour le commerçant de papier toilette, de serviettes périodiques ou de matériel pour langer des bébés s'il y a la place pour cela. Ce service créé en mai 2019 a le statut d'entreprise d'économie sociale et solidaire et a déjà pu être implanté à Montreuil, à Grenoble, à Angoulême. Cette association a appris en janvier qu'il n'y aurait pas de suite au financement de cette expérimentation chez 100 commerçants à Paris. Ils en sont fort déçus. Je suis allé voir les trois commerçants qui participent à cette expérimentation dans le 5^e arrondissement et ils trouvent que c'est effectivement dommage. L'expérimentation de six mois semblait positive. Cela a été très efficace d'un point de vue logistique, pour la livraison des besoins, le suivi. L'application fonctionne, elle s'appelle ICI Toilettes. Aujourd'hui nous aimerions que le résultat de ces premières expérimentations soit partagé. Il n'y a pas eu de retour, y compris pour les commerçants. Il faudrait que les arrondissements aient le droit aux chiffres et aux commentaires détaillés des commerçants. Nous avons un vrai sujet, qui est celui de l'accès aux toilettes pour tous. En attendant, nous demandons à ce que l'Hôtel de Ville central suspende son arrêt d'expérimentation. C'est une expérimentation assez légère, puisqu'on parle de 100 commerçants dans tout Paris. Ce n'est pas quelque chose de très compliqué à mettre en place, et à défaut, nous demandons à ce que la mairie du 5^e arrondissement soit autorisée à financer la poursuite de cette expérimentation en l'élargissant pour mener l'étude à terme. Je souhaiterais rajouter une réserve sur ce vœu : sous réserve que les moyens nécessaires lui soient alloués par l'Hôtel de Ville, bien entendu.

M. Benjamin ISARE : Il est vrai que le sujet de l'accès aux toilettes dure depuis de nombreuses années. J'avais proposé à la précédente mandature que l'on puisse être arrondissement pilote pour tenter des expérimentations sur des dispositifs sur l'espace public qui existent dans d'autres pays, pour voir si cela pouvait éventuellement répondre aux attentes. Mais bien évidemment toutes les applications ou autres dispositifs qui permettent cet accès aux toilettes sont les bienvenus.

Mme Marine ROSSET : Deux précisions. Je partage aussi le souci pour ce sujet. Si je prends un à un les attendus, je suis assez favorable au premier attendu. Il me semble vraiment pertinent de proposer que la mairie centrale puisse partager une évaluation de ce dispositif avec les commerçants et les mairies d'arrondissement. À ce détail près que ce n'est pas la mairie qui a mené cette expérimentation, comme vous devez sans doute le savoir, mais le ministère du Tourisme. La mairie centrale a simplement indiqué les adresses et mis en relation l'État avec les commerçants. Elle a fait l'intermédiaire entre l'association entreprise et les différents commerçants. Et l'État s'est désengagé de cette expérimentation parce que le coût a été jugé trop important par rapport à son efficacité : 250 000 euros pour un réseau de 100 commerçants, cela revient à peu près à un coût d'environ 10 euros pour le passage aux toilettes, soit beaucoup plus que les 50 centimes qui sont payés par chacune et chacun dans des toilettes dans le métro ou autre. Dans d'autres collectivités, cette expérimentation mise en place avec les JOP s'est arrêtée. Nantes y a mis fin après quelques mois. Je suis prête à voter le premier attendu si on enlève les deux suivants. À moins que Madame BERTHOUT souhaite prendre en charge cette expérimentation ?

Mme Florence BERTHOUT : Qu'est-ce que vous proposez très concrètement ?

Mme Marine ROSSET : Quand on s'adresse à la Ville de Paris on ne s'adresse pas à la bonne personne. Le ministère du Tourisme a mené cette expérimentation, et il en tire un bilan qui est négatif.

M. Philippe BOUCHET : Pour parler effectivement des chiffres, nous ne les avons pas.

Mme Florence BERTHOUT : Mais cher Philippe, qu'est-ce que tu proposes ?

M. Philippe BOUCHET : Vous faites peur à tout le monde avec un chiffre de 10 euros par passage aux toilettes, mais les commerçants nous indiquent que de toute façon les gens n'indiquaient pas sur l'application s'ils y allaient ou pas. Donc je ne sais pas comment l'expérimentation a pu donner des chiffres de fréquentation. Je pense que cela fait partie des choses dans l'expérimentation qui sont effectivement à avancer. Rien n'empêche effectivement à la mairie de le financer. On est en train de parler d'un coût qui correspond, si je comprends bien, à 100 euros par lieu par mois.

Mme Florence BERTHOUT : Si cette expérimentation a aussi été lancée, disons-le c'est parce que nous n'arrivons pas à installer des toilettes dans Paris. C'est une réalité, et c'est un sujet à part entière qui est régulièrement évoqué aux Conseils de quartiers. Je vous propose qu'on passe au vote, sauf à ce que vous proposiez des amendements. Ensuite il y aura tout loisir de donner les arguments des uns et des autres au Conseil de Paris.

La V052025018 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 3 (M^{mes} LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

23- V052025019 VŒU EN FAVEUR D'UNE PART D'EMPLACEMENTS POUR VÉLOS-CARGOS DANS LES LINÉAIRES D'ARCEAUX À VÉLO

M. Alexandre BARRAT : Il s'agit d'un vœu fondé sur le constat que la grande majorité des linéaires d'arceaux à vélos dans l'espace public ne permettent pas de stationner de vélos-cargos triporteurs en raison de leur espacement étroit qui est adapté uniquement aux vélos individuels ou aux biporteurs les plus étroits. Deuxième constat plus étonnant : nous avons soit des linéaires où il y a en totalité des emplacements à écarts étroits, donc permettant de n'accueillir que des vélos, et, beaucoup moins fréquents quelques linéaires d'arceaux à vélos plus espacés pour accueillir uniquement des vélos-cargos et donc tout type de vélos. Je pense que ce n'est pas optimal. Je pense qu'il faudrait un peu d'emplacements pour vélos-cargos partout, mais évidemment en part minoritaire, puisque nous aurions moins d'arceaux si on les espace plus, ce point est évident. Voilà pour l'idée générale de ce vœu. La présence d'emplacements pour vélos-cargos bien répartis dans la ville contribue aussi à une bonne politique familiale et contribue à l'adoption du vélo-cargo comme mode de déplacement. C'est favorable à l'accueil des familles, cela favorise le vélo-cargo comme alternative crédible au véhicule à essence, et son adoption puisque l'acquisition des vélos-cargos est conditionnée à la possibilité de leur financement, mais aussi à la possibilité de se garer. La question est récurrente, elle vient tout de suite. Dernier élément important, je suis soucieux des finances de la Ville et évidemment le vœu ne propose pas de modifier tous les linéaires. Ce serait certainement très coûteux. Il s'agit plutôt, pour l'avenir, et c'est l'objet de ce vœu, qu'à chaque pose d'un nouveau linéaire d'arceaux et à chaque rénovation d'un linéaire, une part soit constituée d'arceaux dont l'espacement soit adapté aux vélos-cargos de tout calibre.

M. Édouard CIVEL : Je partage le point sur l'importance d'être capable d'avoir des arceaux qui puissent accueillir tout type de vélo. Il faut savoir que dans les nouveaux arceaux qui vont être implantés dorénavant, on change en fait le mode d'implantation avec 10 centimètres d'espacement en plus. Il existe trois grandes catégories de vélos : les vélos standards, les longtails, et les vélos-cargos qui servent plutôt aux livraisons. Les longtails qui permettent d'avoir des enfants assis derrière pourront être insérés dans le nouvel espacement des

arceaux à vélos. Mais il reste en effet le sujet des vélos-cargos pour lesquels les arceaux sont beaucoup plus bas que pour des vélos classiques. Il est donc plus compliqué d'y attacher des vélos classiques. En général, les services techniques ont donc un avis plutôt défavorable sur le fait de mixer les deux types d'arceaux, mais je partage votre point de vue sur le fait qu'il faut avoir plus d'emplacements de vélos-cargos. Le plan de la loi LOM, qui a été passée par Élisabeth Borne il y a quelques années, force les collectivités à mettre en place des arceaux à vélos à chaque intersection. Nous sommes en train de faire des plans au niveau de la Ville de Paris pour refaire un peu toutes les intersections pour ces aménagements. Il y a donc l'opportunité d'aménager des zones pour les vélos-cargos. Je ne sais pas s'il faut en mettre à chaque fois en plus des arceaux pour vélos classiques, mais on a l'occasion de pouvoir en installer, à ce ceci près qu'il faut, je pense, faire du cas par cas. Pour l'exemple, la maire du 7^e arrondissement a refusé qu'on installe ce type d'arceaux à certains endroits parce que cela favorisait les dark kitchens, avec la facilité pour des livreurs de s'installer. Je propose d'ajuster un peu votre demande, et que lors des réaménagements dans le cadre de la loi LOM, on pense à allouer un pourcentage de zones à du vélo-cargo, en consultation avec les besoins des habitants. J'ai beaucoup de sollicitations pour des arceaux à vélos classiques, je n'en ai pas jusqu'à présent sur les arceaux à vélos-cargos, mais je suppose que cela va venir.

Mme Marine ROSSET : Je vous avoue ne pas être experte en vélo-cargo, mais il y a aussi des vélos avec des sièges enfants pour lesquels le problème est le même quand ce sont des sièges pour plusieurs enfants. Je me demandais si nous ne pourrions pas prioriser ces arceaux à vélos-cargos à proximité des écoles. Cela permettrait de donner une place à ceux qui accompagnent leurs enfants par ce moyen.

M. Benjamin ISARE : Je ne sais pas si c'est totalement pertinent dans le sens où, dans les rues aux écoles le piéton est de toute façon prioritaire. Nous nous étions déjà saisis du sujet il y a quelques années quand, après la votation des trottinettes, nous avons proposé que les emplacements dédiés aux trottinettes en libre-service soient convertis en emplacements pour vélos-cargos. Cela n'a pas été suivi d'effets par la Ville, ce que l'on peut le regretter puisque ces zones avaient déjà été bien réparties.

M. Alexandre BARRAT : D'abord, c'est vrai, c'est un considérant d'ailleurs que j'avais inséré mais que je n'ai pas cité à l'oral, effectivement le besoin est plus fort auprès des écoles, des crèches, mais également de tous les établissements qui accueillent des enfants comme les conservatoires, piscines, gymnases et bibliothèques. Là, je pense que le besoin est plus fort, cela dit, il est également présent dans les zones résidentielles, d'où l'idée du vœu. Pour essayer de conclure, Édouard CIVEL, je comprends que vous proposez d'amender le vœu, notamment concernant l'expression « à chaque pose », n'est-ce pas ? Quelle rédaction proposeriez-vous ?

M. Édouard CIVEL : « Dans le cadre du déploiement de la loi LOM, qu'un pourcentage des emplacements prévus pour les arceaux à vélos soient réservés à l'installation d'arceaux pour vélos-cargos, dont l'emplacement précis est défini au cas par cas ». De toute façon, les plans pour les lois LOM sont faits quartier par quartier.

M. Alexandre BARRAT : L'idée du pourcentage me paraît bonne, en revanche il y avait la question de la répartition, c'est quand même l'objet du vœu : à beaucoup d'endroits, il n'y en a pas, et je ne sais pas s'il en faut 10% ou 20%, mais ce serait utile qu'il y en ait partout un peu.

M. Édouard CIVEL : Mais quand vous refaites un carrefour, la loi LOM prévoit que dans toutes les rues où vous avez un feu, il y ait une visibilité de 5 mètres avant le passage piéton. Donc vous n'avez plus de place de stationnement. Vous êtes obligé d'avoir de l'arceau à vélo. Cela fait un grand nombre d'arceaux à installer dans le 5^e arrondissement. Quand vous regardez par exemple autour d'une intersection, vous allez avoir 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 zones où vous allez installer des arceaux à vélos. Vous avez donc de nombreuses occasions. Sur ces huit zones, une peut être réservée aux vélos-cargos.

Mme Florence BERTHOUT : J'insiste sur le fait qu'il faut que ce soit au cas par cas, parce qu'il faut se méfier des propositions un peu systémiques. Vous évoquez par exemple les rues aux écoles. Je suis quasiment tous les matins devant une école, donc je vois les parents. Ils n'ont pas forcément besoin de place lorsqu'ils déposent simplement les enfants. En revanche, ils ont besoin de garer leurs vélos-cargos quand ils habitent dans la rue. Comme nous avons mis beaucoup d'ancrages à vélos, ils les y mettent. Il faut que l'on soit très vigilants sur le fait que les emplacements pour les vélos-cargos soient utilisés par les motos ou par des livreurs. Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition. Il faut une attention toute particulière pour les vélos-cargos, mais il faut que l'on soit un peu vigilants.

M. Alexandre BARRAT : Je comprends très bien. Merci. Est-ce que je peux vous proposer dans ce cas la rédaction suivante, qui serait de modifier le début de la phrase (et remplacer les « chaque » par « lors » : « Le conseil du 5^e arrondissement demande à la Maire de Paris que soit favorisé au maximum, au cas par cas, le fait que lors de la pose d'un nouveau linéaire d'arceaux et lors de la rénovation d'un linéaire, une part soit constituée d'arceaux dont l'espacement est adapté aux vélos-cargos de tous calibres. »

Mme Florence BERTHOUT : Cela m'a l'air parfait.

La V052025019 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

24- V052025020 VŒU RELATIF À LA DÉNOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE POISSY-PONTOISE « CHARLES AZNAVOUR »

Mme Corinne GABADOU : Sur proposition et présentation de Florence BERTHOUT, considérant que Charles Aznavour est un modèle d'intégration, de réussite et d'exigence qui a défendu avec brio la langue française ; considérant que les parents de Charles Aznavour détenaient un commerce à proximité des écoles maternelles Poissy et Pontoise ; considérant l'importance qu'accordait Charles Aznavour à l'éducation et à la jeunesse, deux piliers essentiels de sa vie ; considérant que Charles Aznavour a effectué une partie de sa scolarité au collège Rognoni situé dans le 5^e arrondissement ; considérant la volonté des parents d'élèves et de la communauté éducative du groupe scolaire Poissy-Pontoise de renommer cet établissement en l'honneur de cet immense artiste ; considérant enfin que cette dénomination serait un symbole fort et une première du genre dans la capitale à bien des égards, sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT je vous demande de dénommer le groupe scolaire Poissy-Pontoise en l'honneur de Charles Aznavour, et je vous demande de voter favorablement à cette proposition.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, et je remercie tout particulièrement Laurence Patrice, l'adjointe à la maire de Paris qui a donné un avis favorable sur cette dénomination. C'était une demande de la communauté éducative et des parents. Elle a accepté que cette dénomination soit soutenue, même si d'un strict point de vue du règlement nous n'étions pas tout à fait bons.

La V052025020 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

25- V052025021 VŒU RELATIF AUX MODALITÉS D'INSCRIPTION DES DEMANDES DE PLACES EN CRÈCHE

Mme Corinne GABADOU : Il fut un temps où tout se passait très bien parce que les directrices de crèche pouvaient avoir accès aux coordonnées des familles qui souhaitaient une place en crèche. Depuis que la démarche s'effectue sur Paris Familles, depuis septembre 2024, les parents doivent remplir un formulaire et le font plus ou moins bien. On leur demande leur lieu de naissance et des éléments qu'ils ne fournissent pas forcément. Ils ne reçoivent alors rien. La demande est prise en compte, mais les directrices de crèches n'en sont pas informées. Elles font appel à nous en demandant qui veut rejoindre la crèche. Le nouveau système ne fonctionne pas bien puisque cela fait donc double travail. Considérant la mise en place du portail Paris Familles depuis 2024 ; considérant le nombre particulièrement élevé de demandes de places en crèche émanant des habitants du 5^e ; considérant que sur les 882 berceaux du 5^e seuls 50 % sont actuellement utilisés en raison du manque de personnel ; considérant l'importance accrue du lien entre les directrices et les familles dans l'attribution des places en crèche ; considérant que depuis la mise en place de ce nouveau portail les directrices de crèches n'ont plus accès aux données personnelles des familles ; considérant les difficultés rencontrées par les directrices et la mairie d'arrondissement pour le suivi des dossiers, nous vous demandons de permettre aux directrices d'accéder aux informations des familles pour le suivi des demandes de places en crèche. Je tiens à souligner que les directrices tiennent particulièrement à ce vœu, car elles sont en grande difficulté.

Mme Florence BERTHOUT : J'avoue que je ne comprends pas que des directrices ne puissent pas accéder à cette information tout simplement pour pouvoir rencontrer les familles. Ce sont des professionnelles. Je trouve cela pour le moins bizarre et tout à fait contre-productif.

Mme Marine ROSSET : À la suite de ce dépôt de vœu, j'ai cherché à voir la directrice de la crèche de mon fils, mais je n'ai pas réussi à la voir. Donc j'ai appelé l'adjointe en charge de la petite enfance et elle m'a expliqué qu'il y avait eu effectivement un changement de logiciel, qu'il n'y avait pas une volonté particulière.

Mme Corinne GABADOU : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme Marine ROSSET : Je l'explique simplement. Elle ne pouvait pas me répondre sur le moment pour savoir si c'était possible techniquement. Sur le considérant sur les 882 berceaux du 5^e arrondissement, c'est une réalité et un souci que je partage, mais je ne sais pas si cela a à voir avec l'attendu. Et surtout pour conclure, il est vraiment de la compétence de la mairie d'arrondissement de s'occuper des crèches et de l'attribution des places en crèche. Vous êtes majoritaire à l'intérieur de la mairie d'arrondissement, donc nous vous laissons porter ce vœu et ne prendrons pas part au vote.

Mme Florence BERTHOUT : Je n'ai pas compris pourquoi vous ne prenez pas part au vote. Le sujet n'a rien à voir avec la majorité de ce Conseil d'arrondissement. L'idée est juste de dire que les directrices, puisqu'il n'y a pas de directeurs hélas, doivent pouvoir accéder à l'information. Je ne dis pas qu'il y a une volonté délibérée ou pas. Je note juste qu'il y a un problème lorsqu'on change les logiciels, et notamment le portail Paris Familles qu'on nous dit être formidable. C'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas utiliser aujourd'hui ce portail pour notre caisse des écoles, puisque nous n'aurions plus non plus accès aux informations.

Je rajoute que je suis très agacée, le mot est faible, sur l'incapacité de la Ville de Paris à recruter du personnel. J'étais avec le cabinet de Monsieur Bloche, le Directeur des familles et de la petite enfance. Je demandais : comment se fait-il qu'à Paris aucune directrice n'ait son mot à dire sur le recrutement du personnel ? En centrale, on envoie les CV qui d'ailleurs n'arrivent pas à la DFPE, mais à la direction des ressources humaines. Cherchez l'erreur. Cela devrait arriver à la DFPE avec une RH particulière pour faciliter le recrutement. Je ne dis pas que tous les postes seraient ainsi pourvus, mais je puis vous assurer que le recrutement serait hautement facilité. Il s'avère que nous avons dans cet arrondissement notamment une crèche conventionnée CAF. Comme par hasard, elle peut rencontrer directement les candidats. Et comme par hasard nous n'avons aucun problème de recrutement. J'ai envoyé vingt CV qui émanaient de cette crèche à la DFPE et je ne sais pas où ils ont atterri. On me dit que les personnes n'ont pas donné suite. Mais dans un système très tendu, parce qu'effectivement il y a de la concurrence entre collectivités notamment de proche banlieue parisienne, quand vous déposez un CV et qu'on met deux ou trois mois pour vous rappeler, et qu'après il va falloir passer trois entretiens dans le meilleur des cas, il y a de la perte en ligne. Cela participe un peu de la même chose, c'est-à-dire une espèce d'ossification du processus. J'ai noté que vous ne participez pas au vote.

La V052025021 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 3 (M^{mes} LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

26- V052025022 VŒU VISANT À INTERDIRE TOUTE PRATIQUE ENCOURAGEANT LA MALTRAITANCE ANIMALE DANS LES ARÈNES DE LUTÈCE (5^e ARRONDISSEMENT)

Mme Florence BERTHOUT : Ce vœu fait suite à de très nombreux mails et appels téléphoniques qui nous sont adressés.

Mme Violaine HACKE : Nous déposons ce vœu, car le dimanche matin, en continuité des Jeux olympiques 2024, nous avons mis en place aux arènes de Lutèce Arènes sport Cinq, et qu'en parallèle de cela, depuis quelques semaines, une association protaoumachie du 11^e arrondissement vient reproduire les pratiques de la corrida. Nous avons donc reçu plusieurs signalements et nous voulons rappeler à travers ce vœu que la mairie du 5^e arrondissement est très impliquée dans tout ce qui est cause animale. Je pense par exemple au Conseil de quartier Sorbonne de jeudi dernier, qui fait toujours un travail remarquable et qui a mis en place le carré chien avec beaucoup d'actions concrètes en faveur de nos canidés et de leurs propriétaires. C'est donc naturellement que nous demandons à la mairie de Paris de modifier la réglementation en vigueur pour les parcs et jardins de la ville afin d'interdire toute pratique mimant ou encourageant la maltraitance animale, notamment dans les arènes de Lutèce.

Mme Marine ROSSET : Nous sommes tout à fait favorables sur le fond, mais je ne sais pas comment parvenir à une formule dans la réglementation qui permette réellement de saisir la corrida. Parce qu'il s'agit là d'un mime. Il peut y avoir des tas d'autres mimes, de jeux, etc et je ne sais pas entre la liberté de pouvoir mimer un certain nombre de choses et la volonté qu'on a de défendre la condition animale comment parvenir à un équilibre qui fasse que la Ville de Paris et la mairie du 5^e arrondissement ne se retrouvent pas avec un bon avocat qui saisit l'ambiguïté. Mais nous voterons favorablement à ce vœu.

Mme Violaine HACKE : Je ne sais pas si vous y êtes passée un dimanche matin, mais ce qu'ils font est assez compréhensible puisqu'il y a quand même une personne qui a les cornes sur la tête et une autre qui a un grand drap rouge pour qu'il puisse passer. On peut bien comprendre que c'est une corrida.

Mme Marine ROSSET : Ma question porte sur la mise à l'écrit, juridiquement.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai parfaitement en tête que ce n'est pas évident d'écrire cela.

Mme Anne BIRABEN : Nous sommes aussi très sensibles à la souffrance animale. Il est tout à fait nécessaire de faire attention aux animaux, qui sont nos compagnons qui plus est. On peut parfois être témoin d'un comportement non adapté. En revanche, on ne comprend pas ce vœu dans le sens où là il n'y a pas d'animaux et qu'il n'y a donc pas de souffrance. Nous sommes surpris par ce vœu et nous avons du mal à comprendre. Je me dis que ce vœu peut être une porte ouverte sur beaucoup de contraintes supplémentaires, sur des choses qui ne sont abordées que de façon symbolique et pas dans la réalité. Il ne s'agit pas de faire des corridas dans les arènes de Lutèce. Il s'agit simplement d'un jeu. À aucun moment il n'y a de souffrance animale et nous sommes donc un peu circonspects. Nous voterons donc contre ce vœu ou nous nous abstiendrons.

M. Benjamin ISARE : En effet il n'y a pas d'animaux, mais l'idée de ce vœu est de ne pas faire la promotion d'activités qui impliquent la maltraitance animale. Il s'agit d'un sujet qui fait quand même débat dans tout le pays, et au-delà en Europe. Ce vœu est très bien et que je voterai favorablement.

La V052025022 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 8 dont 1 pouvoir

Contre : 3 (M^{me} BIRABEN, MM. BOUCHET et BARRAT)

Abstentions : 3 dont 1 pouvoir (M^{mes} GABADOU, EROL et M. CASANOVA)

N.P.P.V : 0

27- V052025023 VŒU RELATIF AU CHANGEMENT DE STATUT DE LA RUE BUFFON EN AIRE PIÉTONNE

Mme Marine ROSSET : On se serait ennuyé à un Conseil d'arrondissement s'il n'y avait pas eu de vœu relatif au statut de la rue Buffon. Nous n'étions pas partis pour déposer à nouveau un vœu sur le statut de cette rue, mais il est vrai que la concertation que vous avez mise en place, Mme BERTHOUT, nous a laissé quelque peu circonspects. Nous avons donc souhaité rappeler dans ce vœu les raisons pour lesquelles il fallait absolument agir et ne pas laisser en l'état la rue Buffon. Pour rappel, je crois qu'un travail est fait sur ce sujet depuis cinq ans maintenant. Conjointement avec la Ville de Paris, nous avons été force de proposition pour que la rue Buffon soit réellement prise en compte dans Embellir votre quartier. Vous avez ensuite proposé un aménagement rue de Mirbel en Conseil de quartier, qui a été adopté, essayé. Dès ce Conseil de quartier, j'avais indiqué que cet aménagement ne résoudrait pas le trafic de transit sur la rue Buffon, mais comme je suis bonne joueuse, je suis allée dans votre sens pour que l'on puisse expérimenter. Et puis à nouveau lors de deux conseils de quartier les parents se sont exprimés très largement pour que la rue Buffon devienne une aire piétonne, les riverains également. Nous souhaitons donc par ce vœu rappeler les raisons pour lesquelles il fallait agir : des raisons de sécurité puisqu'entre 2014 et 2018, 47 personnes ont été touchées par des accidents de la circulation ; pour des raisons de lutte contre la pollution alors qu'il y a deux groupes scolaires très conséquents dans cette zone. Nous proposons que le statut de la rue Buffon soit modifié en aire piétonne, sachant que l'aire piétonne, et cela a été porté et démontré par les services de la ville, peut tout à fait autoriser la circulation des transports en commun et avoir une desserte ultra locale. Nous sommes favorables à ce que le piéton soit prioritaire dans cette rue, sur toutes les circulations motorisées, mais qu'effectivement le passage de bus, de cyclistes et l'accès des riverains et des livraisons puisse être respecté. Je reviens juste un moment sur la concertation. Vous proposez trois

choix. Le premier est qu'on ne touche à rien. Après cinq ans de travail, ce serait vraiment dommageable. La deuxième possibilité que vous proposez est une desserte Locale avec une liste longue comme le bras de dérogations. Au final, on aboutirait presque à la première proposition. Et la troisième proposition qui, elle, nous semble raisonnable, est la mise en place d'une aire piétonne, mais avec la desserte de transport en commun.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne peux pas vous laisser dire ce qui est totalement faux, à savoir que les parents se sont prononcés pour la mise en aire piétonne. Les parents veulent et ils ont raison, que le trafic soit considérablement réduit et que cette zone soit sécurisée. Je ne sais pas où vous avez vu que les parents demandent à mettre en aire piétonne. Il y a trois choix qui se posent, et qui ont été évoqués avec les services. Cela ne fait d'ailleurs pas cinq ans que nous travaillons là-dessus. Depuis que je suis maire, depuis 2014, on ne cesse de parler de l'aménagement de Buffon. Nous avons essayé de voir si on pouvait agrandir les trottoirs, comment on pouvait faire une piste cyclable qui ne soit pas dangereuse, etcetera. D'ailleurs avant 2014, déjà mon prédécesseur y a fait des aménagements successifs. La vraie démocratie est quand même de poser la question aux gens. Ce n'est ni vous ni moi qui devons décider de manière autoritaire et autocrate. Il faut que l'avis du plus grand nombre l'emporte et que l'avis des services techniques qui nous disent ce qu'on peut faire ou non soit pris en compte. Je sais ce que j'aimerais faire à Buffon, mais ce sont les services techniques qui nous disent ce que nous pouvons faire. Après il faut l'assumer, Marine ROSSET, mais quand on met en aire piétonne ou d'ailleurs en desserte Locale on ne peut pas dire tout et n'importe quoi. Il y a des choses qu'on peut faire et il y a des choses qu'on ne peut pas faire dans chaque cas.

M. Édouard CIVEL : Quand on propose un aménagement, cela ne me semble absolument pas délirant de demander s'il faut une évolution ou non par rapport à la situation actuelle. C'est une concertation. Ensuite, juste un point sur l'aire piétonne parce que vous avez interrogé les services techniques, mais je pense que vous n'avez pas bien écouté ce qu'ils vous ont répondu. Vous avez conscience que si vous mettez la rue en aire piétonne et que vous ne mettez pas de barrières, vous enlevez les feux, les passages piétons, les ralentisseurs ? Vous êtes pour cela ? Vous ne voulez pas de barrière si vous voulez que le bus passe, et vous mettez en même temps une aire piétonne. Le Code de la route prévoit que pour une aire piétonne on enlève les feux, les passages piétons, les ralentisseurs d'aujourd'hui. Alors si vous voulez que l'aire piétonne corresponde à autre chose, en fait, ce n'est pas au niveau de la mairie du 5^e. Il faut être députée. La question pour l'instant, ce sont les options sécuritaires que nous avons proposées dans la consultation actuelle. C'est en effet la desserte Locale, la mise en aire piétonne avec une barrière. Deuxième point, vous dites que de nombreuses dérogations ont été prévues sur la desserte Locale. Pas du tout. Comme c'est un régime qui n'est pas très connu, on explique aux gens en quoi consiste une desserte Locale. On ne rajoute pas de dérogations. C'est-à-dire qu'on fait de la pédagogie sur les différentes options possibles. On fait exactement ce qui n'a pas été fait dans la consultation qui a eu lieu hier, c'est-à-dire que nous avons expliqué les tenants et les aboutissants des différentes options face à nous.

Mme Florence BERTHOUT : Marine ROSSET, je ne comprends pas votre position. Je ne vous dis pas que je suis favorable au *statu quo*. À titre personnel, je suis défavorable au *statu quo*. Mais ça me paraît quand même plus démocratique de dire que le *statu quo* est une possibilité. Il faut juste que tout un chacun en se prononçant sache les tenants et les aboutissants. Et encore une fois, que vous évoquiez une liste de dérogations longue comme le bras me choque, parce que c'est la réglementation. Je n'y peux rien. Ce sont les services qui nous disent les règles. Il y aura une réunion publique où les services préciseront les règles qui sont adossées à telle ou telle proposition. Je sais ce que je préférerais à titre personnel. Il faut à un moment donné, cela me paraît important, demander aux riverains et peut-être même au-delà des riverains, ce qu'ils souhaitent. Ils y vivent. Comme mère, je sais comment se passe une zone piétonne non protégée, avec les enfants. Sur le secteur Arbalète-Lyonnais, je peux vous dire que j'y ai passé des heures, alors que c'est beaucoup plus protégé. Qui pour faire à Berthollet des ralentisseurs, qui pour mettre des personnes de la DPMP sur les passages

piétons. Et nous avons frôlé les accidents alors que c'est beaucoup moins accidentogène. En aire piétonne, les parents ont tendance à lâcher les bras des enfants. Je dois vous dire que cela me fait un peu peur. Nous avons déjà eu un accident et en avons frôlé un, avec un bus. Quand on est en aire piétonne et qu'il y a des écoles, puisqu'on a là trois sorties d'écoles, il faut en responsabilité bien voir par rapport aux parents les conséquences que cela a. On dit simplement qu'il y a trois options. D'ailleurs très sincèrement je ne sais pas laquelle va l'emporter. Mais ce que je souhaite, c'est que tous ceux qui veulent se prononcer le fassent en toute connaissance de cause. Il faut que l'on dise vraiment ce que le règlement nous autorise.

M. Laurent AUDOUIN : Cela fait de longues années que ce sujet est sur la table. Je ne peux pas en disconvenir. Il y aurait une autre approche qui permettrait de traiter le problème de manière sans doute plus efficace et plus simple à mettre en œuvre, qui serait de revoir le sens de circulation globalement sur le quartier. Cette option a toujours été écartée par vous-même et votre majorité. Certes, ce serait une consultation compliquée, mais on pourrait régler la situation sans se poser ce genre de question. Si Buffon faisait partie d'un nid d'abeilles ou d'une marguerite comme on dit, et qu'il n'y avait pas d'autre possibilité que d'être renvoyé sur le boulevard le plus proche en sortant de Buffon, la question serait réglée d'elle-même. Il n'y aurait plus de transit. Et on peut faire un couloir pour les bus, on peut toujours s'arranger. Vous avez toujours écarté cette option, soit. L'option de l'aire piétonne est l'option qui est privilégiée, j'insiste, par les services. La réponse que l'on obtient est toujours que la solution la plus efficace est l'aire piétonne.

Mme Florence BERTHOUT : Mais vous les verrez en réunion publique, Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Nous les verrons en réunion publique.

Mme Florence BERTHOUT : Mais comment vous pouvez faire parler les services ? Vous parlez d'un adjoint à Madame la Maire de Paris qui privilégie cela. Les services ne privilégient rien, ils sont neutres. Il y a un adjoint à la Maire de Paris qui privilégie l'aire piétonne et c'est son droit. Ce ne sont pas les services, Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais vous en donner quitus pour cette fois. Donc un adjoint et son cabinet pensent que c'est une solution plus efficace. Néanmoins, moi je suis un petit peu étonné parce que les consultations arrivent ou n'arrivent pas selon les lieux. Sur Mirbel, il n'y a pas eu de grande consultation pour savoir si on allait faire un plateau. Devant l'ESPCI, non plus. Sur Buffon apparemment, il faut faire une consultation. Il me semble que la consultation, à la limite, a du sens sur le pourquoi. La solution technique qui en ressort, logiquement, découle plutôt de la discussion entre les élus et les services. Le risque de cette consultation telle que vous la posez est qu'on pourrait effectivement se retrouver avec une majorité de gens qui n'habitent pas exactement là qui ont peur dès qu'on parle de piétonnisation ou de fermeture et qu'on ne fasse rien. Vous faites une consultation en prévoyant par avance le résultat, vous prenez le risque de perdre la consultation et qu'on ne puisse plus rien faire.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur AUDOUIN, votre vœu consiste à dire que vous souhaitez que ce soit mis en aire piétonne et vous en avez parfaitement le droit. Et moi, je ne souhaite pas cela, je souhaite que l'on consulte.

M. Laurent AUDOUIN : Et on profite également de ce débat pour dire qu'à minima dans la consultation, il y a quelque chose qui est très troublant dans les formulations. Il faudrait savoir si les exceptions prévues sont des exceptions d'accès ou de transit.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez raison là-dessus, cela devrait être précisé. Cela ne peut pas être pour le transit.

M. Alexandre BARRAT : Madame ROSSET, vous m'aviez reproché au dernier Conseil de faire un vœu de plus sur la rue Buffon et surprise, vous déposez un vœu.

Mme Marine ROSSET : Je l'ai dit au début, sans cette concertation je ne l'aurais pas déposé.

Mme Florence BERTHOUT : Donc vous êtes contre la concertation, c'est quand même gratiné !

Mme Marine ROSSET : Non, pas du tout.

Mme Florence BERTHOUT : Je trouve lunaire qu'on dépose des vœux opposés à la concertation. C'est vraiment deux poids deux mesures. Vous déposez un vœu parce que nous lançons une concertation et que vous considérez que ce n'est plus le temps de la concertation.

Mme Marine ROSSET : Non, pas du tout. À l'intérieur de cette concertation vous proposez qu'on reste en l'état, malgré le travail qui a été fait en concertation en conseils de quartiers. Allez dire aux Conseils de quartiers que ce n'est pas de la concertation, que ce n'est pas la démocratie. Que le Conseil d'arrondissement où on dépose des vœux, ce n'est pas de la concertation, ce n'est pas la démocratie.

Mme Florence BERTHOUT : Marine ROSSET, ne faites pas semblant.

Mme Marine ROSSET : Je ne fais pas semblant. Je dépose un vœu parce que je veux pousser dans un sens, effectivement. Et comme Monsieur AUDOUIN l'a dit, vous auriez pu faire une concertation en disant : ce qu'on souhaite c'est aller vers une diminution du trafic et davantage de place pour le piéton. Non, vous êtes allés directement dans les solutions techniques.

Mme Florence BERTHOUT : Mais non !

M. Alexandre BARRAT : Je poursuis. Je pense que dans l'absolu il est bien de déposer un vœu pour faire des propositions, mais vous avez une incohérence de forme puisque vous m'avez reproché de le faire la dernière fois. Sur le fond, nous partageons certains de vos constats, mais au groupe Changer Paris nous sommes en désaccord sur la solution proposée. D'abord, auriez-vous une étude d'impact ? Vous êtes aux manettes de la ville donc vous pouvez faire une étude d'impact préalablement à votre proposition. Il serait intéressant de connaître les reports de circulation sur toutes les rues alentour. Ensuite votre solution d'aire piétonne est susceptible de satisfaire une partie des habitants, notamment ceux qui habitent précisément rue Buffon, mais quid de toutes les autres rues autour ? Avez-vous recueilli leurs avis ? Morceau de territoire après morceau de territoire, vous cherchez à chasser les véhicules motorisés. Haro sur la voiture, le camion et la moto en transit. Mais c'est oublier qu'ils ont des raisons de circuler en ville. Ils représentent aussi des solutions, pour des personnes qui travaillent, mais aussi pour d'autres qui n'ont pas le choix en termes de mobilité : des seniors, des personnes à mobilité réduite, des familles. Nous sommes contre la politique des zones à trafic limitées. Ici c'est une ZTL limitée à une rue. En tout cas, le transit serait interdit. Nous sommes contre cela parce que cela nuit à la vitalité de la ville capitale, à l'emploi et au commerce. Mais aussi parce que cela n'a pas fait ses preuves contre la pollution, notamment à Paris centre. Je vais conclure par là où j'ai commencé : sans étude d'impact sur les reports et sur le voisinage, rien ne démontre que vous réduiriez la pollution.

Mme Corinne GABADOU : Ce qui me fait sourire est que vous parliez de concertation, de consultation, etcetera. Quand on fait un score de 3,9 comme vous avez fait hier pour la consultation que la Ville de Paris a organisée, on se fait tout petit. Quand on annonce après que 66 % des gens sont pour... Avec 3,9 vous n'avez pas le quorum dans une assemblée générale de copropriété. Donc excusez-moi, mais je trouve ça génial de donner ce genre de conseil. D'autre part, je signale que j'habite rue Buffon. Je tenais à dire que je suis très flattée

que tout le monde s'intéresse à ma rue, mais je connais l'environnement. Vous savez qu'il y a cette consultation jeudi prochain. Vous pouvez venir si vous le souhaitez. La majorité des gens se prononcent en disant qu'ils souhaiteraient supprimer la piste cyclable en sens inverse qui est dangereuse. Mais il paraît que la Ville ne peut pas le faire. C'est excessivement dangereux parce que des motos l'empruntent. Vous avez des vélos dans le sens de la circulation et dans l'autre sens. Vous avez les voitures et les bus. Cela complique un peu les choses. Cela a été mal fait. D'autre part, les gens souhaitent élargir les trottoirs pour les enfants, parce qu'il y a deux écoles, et ce n'est pas possible à cause de cette piste cyclable. Voilà les revendications de l'environnement. Et personne n'a demandé à ce que la rue soit piétonne.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a une consultation. Je souhaite que la consultation ait lieu pour voir un peu l'état d'esprit. Ce que j'aimerais c'est que, avec si possible un peu d'honnêteté intellectuelle de part et d'autre, on laisse les services s'exprimer. Je rebondis sur ce qu'a dit Monsieur AUDOUIN parce que c'est un sujet important. Dans la desserte Locale il n'est pas question que ce soit une voie de transit, parce que je vous accorde que cela n'aurait pas beaucoup d'intérêt. Nous laisserons parler les services compétents. Je demande aussi à ce qu'on les respecte. Je suis choquée que vous considériez qu'il n'y a qu'une seule solution. Vous représentez une position qui est respectable et il y en a d'autres. Les aménagements qui arrivent d'en haut et où on n'écoute pas les riverains, je trouve cela un peu fort. Nous passons au vote sur le changement de statut de la rue Buffon en aire piétonne, sans barrières.

La V052025023 est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 3 (M^{mes} LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

Contre : 11 dont 1 pouvoir

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

28- V052025024 VŒU RELATIF À LA CONSERVATION RUE GARANCIÈRE DU CENTRE D'ACCUEIL ET DE CRISE

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Dans les préconisations considérant la santé mentale, il est reconnu maintenant, au moins depuis 40 ans, que la sectorisation a apporté des soins de proximité. Vous vous souvenez que nous étions réunis autour d'un vœu pour éviter la fermeture du CMP dans le 5^e qui était menacé par le GHU Sainte-Anne d'être déménagé dans le 15^e.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un vœu que j'avais déposé.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Oui, je sais très bien. C'est la même situation concernant un autre lieu qui est dans le 6^e mais qui touche aussi tous les habitants du 5^e, c'est le Centre Ginette Amado, rue Garancière, qu'on appelle le Centre Garancière, dans des locaux qui appartiennent au Sénat. Ce Centre d'accueil a la particularité d'être ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Il y a eu des travaux, donc le centre a été déménagé à Sainte-Anne. Et maintenant, on a l'impression que le GHU recommence cette méthode de ne rien dire, de ne pas expliquer ce qui se passe, et petit à petit de fermer ce centre de proximité. Dans la situation actuelle, vous savez qu'il y a énormément de souffrance psychique dans la population en général et à Paris en particulier. La santé mentale a été déclarée grande cause nationale par le gouvernement en 2025. Je pense que nous pouvons nous réunir autour de l'idée qu'il faut que ce centre d'accueil et de crise ouvert 24 heures sur 24 reste ouvert. Avec des habitants âgés ou très jeunes comme nous en avons beaucoup dans le 5^e, nous avons besoin de centres de proximité qui évitent l'hospitalisation. L'idée est de faire de la prévention pour éviter les hospitalisations qui ne sont pas absolument nécessaires. J'espère que nous allons pouvoir voter ensemble ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis à titre personnel totalement en phase avec ce vœu dont je partage les considérants et l'objectif. Permettez-moi de rappeler que deux sites du GHU sont potentiellement menacés : le CMP de la rue des Fossés-Saint-Jacques, où régulièrement on me dit que le loyer est trop cher, et le centre d'accueil et de crise, le CAC Ginette Amado, rue Garancière. Lorsque j'ai vu le directeur du GHU, à aucun moment il ne nous a dit qu'il y avait un risque de fermeture la nuit. La fermeture la nuit est encore une entorse faite à cette nécessité de territorialiser la santé mentale. J'avais déposé deux vœux en novembre 2023 et en mai 2024, pour militer sur le maintien d'une structure médico-psychologique de proximité, et vous les aviez votés. C'est tout à fait essentiel. Vous le savez, comme adjointe notamment chargée de la vie universitaire, enfin de l'enseignement supérieur. Et je le vois, je le vis comme maire. J'ajoute juste un élément d'information. Cette affaire intervient dans un contexte difficile de l'offre de soins puisque je rappelle que l'IMM, l'institut mutualiste Montsouris, a été placé en redressement judiciaire le 3 février dernier, ce qui ouvre évidemment hélas la voie à une restructuration de ses activités. L'IMM gère le Centre médico-psychologique infanto-juvénile de la rue de la Harpe. Nous rendions hommage ce matin à Gabriel Balbo, qui s'est beaucoup investi sur les questions de santé mentale infantile. C'est un sujet très important. Nous avons réussi à éviter le regroupement des CMP dans le 15^e parce que nous nous sommes tous mobilisés contre. C'est très important. Je voterai donc cela des deux mains.

La V052025024 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

29- V052025025 VŒU RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À PAUL CHEMETOV AU 12-14 RUE DE L'ÉPÉE-DE-BOIS

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Tout le monde, je pense, connaît Paul Chemetov, ne serait-ce que parce qu'il est l'auteur du ministère l'Économie et des Finances de Paris-Bercy, qui était un des grands travaux du président Mitterrand, avec Borja Huidobro. Il est également celui qui a réhabilité la grande galerie de l'évolution au Muséum d'histoire naturelle. Je sais que Bercy ne fait pas l'unanimité, cela a un côté brutaliste, pour montrer la force de l'institution au sein de l'État français. Par ailleurs, en dehors d'être un architecte très inspiré, il avait créé un atelier d'urbanisme et d'architecture, puisqu'il mêlait toujours l'architecture et l'urbanisme. C'était quelqu'un aussi qui avait une conscience sociale assez développée et qui s'est beaucoup investi dans la construction de logements en banlieue. Il avait une conception de la ville un peu au service de tous, et en particulier des plus modestes. C'était un homme de très grande culture. Il a reçu le Grand Prix national d'architecture en 1980. Dans le 5^e, il a surélevé un immeuble de 1904, rue de l'Épée-de-bois pour faire des logements au-dessus de La Poste. Si vous trouvez cela moche, ce n'est pas grave, parce que cela ne peut pas plaire à tout le monde. Il s'agit quand même d'un très grand architecte qui avait une vision, qui a été inspiré par Le Corbusier. Vous pouvez aussi dire que Le Corbusier, c'est moche, mais enfin...

Mme Florence BERTHOUT : C'est quelqu'un qui refusait de détruire des quartiers pour en recréer, donc ça c'est vraiment un point de divergence tout à fait essentiel avec Le Corbusier.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : C'est très intéressant par rapport à maintenant justement où par exemple le PLU préconise qu'on réhabilite au lieu de détruire. Il était tout à fait pour cela. Je ne vais pas vous faire une fiche technique sur Paul Chemetov, mais c'est quelqu'un que j'ai croisé personnellement parce qu'il venait voter au bureau de vote que je tenais. C'est assez émouvant, parce que je le voyais chaque année vieillir un peu plus. Et la dernière fois, il tenait à peine debout, mais sa fille m'a dit qu'il voulait absolument venir voter.

Mme Florence BERTHOUT : Il a vécu au 12 rue l'Épée-de-Bois jusqu'à sa mort en 2024.

Mme Anne BIRABEN : Je suis très touchée par ce vœu parce que je l'ai vu il n'y a pas très longtemps encore, parce qu'il était à la Commission du Vieux Paris depuis 2020. Ce que j'aimais beaucoup, c'est qu'il avait un avis sur tout, même sur une corniche ou d'autres détails de détails. C'était toujours très intéressant de débattre avec lui. J'ai aussi des souvenirs d'étudiante, donc très anciens, à Bercy. C'était passionnant de travailler avec lui et de faire des visites de chantiers avec lui, notamment Bercy. Et il n'était pas dénué d'humour. Je me souviens une fois, alors qu'on était sur le chantier, il s'est arrêté d'un coup et nous a dit : « À partir de là, je ne sais pas ce qui se passe, je n'ai pas fait les plans ». Pourtant, il y avait quand même quelques plateaux construits, quelques poteaux. Évidemment, c'est un souvenir que je garderai toute ma vie, parce que c'est assez amusant. Il avait beaucoup d'humour, même si sur un chantier aussi vaste un architecte ne peut pas tout savoir, quand même cela nous avait un peu bluffés.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. En tout cas c'était quelqu'un qui cherchait à concevoir des bâtiments pour ses futurs utilisateurs. Ce n'est pas le cas de tous les architectes, mais vous ne le répétez pas...

La V052025025 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

30- V052025026 VŒU RELATIF AUX FUTURES FERMETURES DE CLASSES DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES ET LA REMISE EN CAUSE DU SYSTÈME DES DÉCHARGES DE DIRECTION

Mme Marine ROSSET : Je ne vais pas reprendre tous les considérants, simplement me concentrer sur le 5^e arrondissement. Nous avons été plusieurs élus de tous bords à être présents à la fois place de la Sorbonne, présents aussi devant le Rectorat boulevard d'Indochine, à l'appel à la fois des directeurs d'écoles et des communautés éducatives, des parents. Ce vœu souhaite, même si le CDEN a déjà eu lieu jeudi dernier, demander à ce que l'académie de Paris revoie effectivement la dotation ministérielle pour que les écoles publiques du 5^e arrondissement ne ferment pas, qu'il n'y ait pas de fermeture de classes. Je voulais accentuer surtout mon propos sur l'école Buffon, qui accueille deux unités de jeunes malentendants en partenariat avec l'INJS qui est dans notre arrondissement. Nous avons des écoles qui jouent le jeu de l'inclusion et une fermeture de classe peut remettre en cause la qualité de l'enseignement avec des élèves qui ont des besoins particuliers. L'école Élie-Buzyn a aussi une ULIS. Les fermetures de classe augmentent systématiquement le nombre d'effectifs dans les classes et peuvent mettre à mal l'enseignement avec des élèves à besoins particuliers. Je ne reviens pas trop sur la décharge des directeurs. Élisabeth Borne a annoncé qu'il y avait une suspension de cette décision en attendant qu'il y ait une négociation qui aboutisse entre la Ville et l'État. Mais ce vœu permet de réaffirmer que nous sommes attachés au régime particulier parisien de cette décharge. Et puis, en troisième attendu, en regardant les chiffres de certaines écoles j'ai été assez interpellée par le nombre en termes d'effectifs et en termes de classes alors que d'autres écoles au contraire étaient moins bien pourvues. Et donc ce vœu propose qu'il puisse y avoir une révision de la sectorisation qui permettrait de rééquilibrer les effectifs entre les différentes écoles.

Mme Florence BERTHOUT : Je voterai ce vœu parce que nous soutenons tous l'école publique, mais quand même n'en faisons pas trop. Sur la question des décharges, je rappelle

que jusqu'en 2019 la Ville de Paris les prenait en charge, et que si nous en sommes là aujourd'hui c'est aussi parce que la Ville de Paris a arrêté du jour au lendemain de les prendre en charge. Je rappelle qu'en dessous de cinq classes les directeurs ne sont pas déchargés de cours. Dans le reste de la France, c'est à douze. Ce système se justifiait totalement historiquement, puisque les directeurs et les directrices d'école à Paris ont objectivement un nombre de tâches absolument considérable. Je l'ai montré d'ailleurs au Conseil de Paris. La liste des tâches que les directeurs font, c'est à peu près quatre pages, quatre pages et demie qui sont liées à des choses que le Rectorat demande sur Paris et que la Ville demande. Maintenant, nous n'en serions pas là si la ville avait continué à payer. Il y a eu un rapport de la Cour des comptes. Il y a eu sans doute beaucoup de maladroites du Rectorat qui a annoncé du jour au lendemain que les décharges étaient terminées, alors qu'on était censés avoir un groupe de travail qu'il n'a jamais réuni. Cela a évidemment provoqué un émoi tout à fait considérable et justifié de la part de directeurs, et je dirais de l'ensemble des élus parisiens. Madame Borne a indiqué que cette suppression des décharges était suspendue, ce qui est très important. Nous avions imaginé que les nouveaux directeurs qui arrivaient allaient avoir le nouveau système des décharges. J'ai évoqué cela rapidement cette semaine avec Madame la Maire de Paris qui m'a confirmé que la Ville de Paris était partante pour mettre la main à la poche, ce qui change considérablement les choses, et que Madame la Ministre de l'Éducation nationale était d'accord pour avancer sur ce sujet et trouver un accord entre l'Éducation nationale et la Ville qui autorise ce système différent de celui appliqué à l'ensemble de la France. Sur les suppressions de classe, je suis totalement d'accord avec vous, d'autant que vous avez cité à très juste titre Buffon. Mais on pourrait également citer le 28 Saint-Jacques, et des écoles qui n'ont pas forcément de classes ULIS, mais qui pratiquent très activement l'inclusion. L'inclusion signifie que les taux d'encadrement doivent être beaucoup plus bas que dans des classes où on ne fait pas d'inclusion, ça me paraît évident. Maintenant, j'incline à beaucoup de prudence sur l'affaire des cartes scolaires. Avec Corinne GABADOU, le Rectorat, monsieur l'Inspecteur, la Directrice académique et les représentants de parents d'élèves, nous regardons à chaque fois cela. Il faut que l'on fasse très attention. Le mieux est parfois l'ennemi du bien. Quand on regarde immeuble par immeuble, souvent on se rend compte, comme dans le cas de Poissy-Pontoise et Rollin, d'une tendance à déshabiller Paul pour habiller Pierre. C'est pour cela que nous avons fait des zones qui sont un peu communes pour voir comment cela évolue et pour, avec les directrices et les directeurs, faire un peu du cas par cas. Je vous accorde que ce n'est pas un exercice facile, mais c'est pour essayer en fonction des effectifs prévisibles, de répartir le moins mal possible. Donc il faut juste que l'on fasse attention et que l'on n'imagine pas que revoir la carte scolaire permettra de sauver des classes. Il y a quelque chose sur lequel on n'arrive pas à faire bouger le Rectorat : quand nous avons des dérogations, par exemple émanant de professeurs qui enseignent dans nos universités – et cela ne serait pas totalement absurde de dire qu'en raison d'un écosystème avec beaucoup de facultés les dérogations associées aux professeurs ne comptent pas comme les autres –, le système veut que les dérogations à l'entrée ne comptent pas dans les effectifs. Par exemple, pour Boulangers il y a aujourd'hui une douzaine de demandes de dérogations, mais le fait d'avoir douze élèves en plus d'une manière certaine, parce que les professeurs veulent y mettre leurs enfants, n'est pas comptabilisé dans les effectifs par le Rectorat, et cela depuis toujours. Une fois que les élèves sont dans les écoles, qu'ils ont été admis dans les écoles par dérogation, ils comptent dans les effectifs. Le système est totalement abracadabrantesque. Vous faites rentrer dix élèves en dérogation, ils ne compteront pas dans vos effectifs pour maintenir une classe supplémentaire par exemple. Mais une fois qu'ils y sont, ils comptent. Les directeurs nous demandent alors s'il faut les prendre, ce qui est compliqué. Parce que s'ils les prennent, ils risquent d'augmenter les effectifs moyens des classes. J'aimerais que nous arrivions avec le soutien de la Ville de Paris, à voir si ce système ne peut pas être corrigé. Parce que vous avez deux types de dérogations. Il y a celle qui facilite un peu la vie familiale, et tant mieux, pour un rapprochement depuis un autre arrondissement. Là, on peut dire qu'on a un regard un peu différent. Mais quand ce sont les professeurs qui travaillent là, c'est quand même différent. J'aimerais que nous arrivions à faire évoluer les calculs. Si nous pouvions faire avancer la manière dont le Rectorat comptabilise les dérogations, cela nous faciliterait la vie. Si nous avons cela uniquement en prenant les enfants des professeurs qui enseignent dans l'université, nous aurions à tout le moins une fermeture de classe en moins, voire deux.

Mme Corinne GABADOU : Marine, je réagis par rapport à l'article que vous avez mis : « Non à la casse de l'école publique de la part de la droite et des macronistes ». Je trouve cela un peu fort quand même de votre part, puisque la Ville de Paris n'a pas payé les dotations, d'où l'histoire de la décharge des directeurs. D'autre part la politique de la Ville fait qu'il y a une désertification des familles, des jeunes couples. Nous avons 120 000 familles qui ont quitté Paris et il ne faut donc pas se demander pourquoi il y a moins d'élèves dans les classes. Pour essayer de combler les bêtises que vous pouvez faire, la maire du 5^e vient de vous expliquer que pour remplir les classes il faut prendre les enfants des professeurs. Nous avons fait appel également à des étudiants anglophones pour enseigner l'anglais dans les écoles pour répondre au fait que les parents se tournent vers le privé. J'ai instauré également avec l'inspecteur le fait que, comme il n'y a pas de personnel dans les crèches, les bébés aillent en très petite section avant trois ans, dès deux ans et demi. Mais ils ne sont pas comptabilisés.

Mme Marine ROSSET : Cela n'a rien à voir avec le vœu, et par ailleurs je ne me suis jamais permis d'intervenir sur des tribunes publiées. Je vous remercie de ne pas faire l'ordre à géométrie variable.

Mme Florence BERTHOUT : Nous laissons les tribunes politiques aux tribuns politiques et je propose que l'on vote sur ce vœu.

M. Laurent AUDOUIN : Un petit mot pour rappeler l'évolution entre 2017 et 2019. Il a été beaucoup affirmé que c'est la Ville qui a soudainement arrêté de payer. Ce n'est pas du tout cela. C'est une convention qui ne se signait pas, une négociation qui n'aboutissait pas. Donc il y avait deux parties. Effectivement la Ville voulait réduire son financement, mais en même temps le ministère n'était pas allant du tout. Nous avons eu un moment intéressant avec le rapport de la Cour des comptes, parce que nous avons vraiment vu la machine qui souhaitait le nivellement par le bas sans aucun état d'âme. Je peux vous dire, ayant quelques personnes dans ma famille qui sont enseignantes en province, que la question qui devrait se poser aujourd'hui est plutôt celle d'avoir un régime général. Les directeurs s'approchent de la situation parisienne, parce qu'être directeur d'école à Paris est très astreignant, mais être directeur ou directrice d'école en province cela ne l'est pas beaucoup moins.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur AUDOUIN, c'est un grand débat sur l'éducation nationale, mais là nous sommes à Paris. Je propose que nous passions au vote, quelles que soient nos sensibilités et nos réserves.

Mme Anne BIRABEN : Je considère qu'une classe qui ferme est un drame absolu. Il faut se battre le plus possible pour que celles qui peuvent rester ouvertes puissent le rester, même s'il y a une réalité économique qu'il faut voir et une réalité évidemment démographique. Mais je suis aussi très contente que vous soyez attachés à la décharge des directeurs et des directrices, parce que je pense que c'est très important. Et vous savez que cela s'est fait sous Jacques Chirac. Donc je suis ravie qu'aujourd'hui vous trouviez cela bien et que vous vous battiez aussi pour conserver cela.

Mme Florence BERTHOUT : Nous sommes quasiment tous d'accord. Nous passons au vote.

La V052025026 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Mme Marine ROSSET : Une information positive sur le vote que vous aviez déposé pour l'accès aux données pour les crèches : je viens d'avoir une réponse disant que la fonctionnalité serait mise en place mi-avril.

Mme Florence BERTHOUT : Formidable. Donc vous n'avez pas eu tout à fait raison de ne pas voter notre vœu. Je vous souhaite une bonne soirée. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La Secrétaire de séance,

Carole HOOGSTOËL